

Manuel des unités de transmissions militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies

Mai 2015

Préface

Nous sommes très heureux de présenter le Manuel des unités militaires prenant part à des missions de la paix des Nations Unies applicable aux unités de transmissions militaires, qui est un guide essentiel pour les commandants et le personnel d'état-major prenant part à des opérations de maintien de la paix et une référence importante pour les États Membres et le personnel en poste au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

La complexité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a énormément évolué depuis plusieurs décennies. Le spectre des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix de l'ONU inclut des tâches difficiles telles qu'aider à rétablir l'autorité de l'État, protéger les civils et désarmer, démobiliser et réintégrer les ex-combattants. Dans le contexte contemporain, les forces de maintien de la paix se déploient dans des environnements où elles peuvent s'attendre à affronter des menaces asymétriques provenant de groupes armés sur de vastes étendues de territoire. Par conséquent, les capacités requises pour des missions de maintien de la paix fructueuses exigent des améliorations qui ne cessent de croître.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU se limitent rarement à un type d'activité. Lorsqu'elles sont exécutées dans le contexte d'un cadre politique qui soutient un accord de paix ou dans le but de mettre en place les conditions propices à un retour à la stabilité, les missions de maintien de la paix peuvent obliger des unités militaires à accomplir des tâches exigeantes qui supposent un recours à la force judicieux, particulièrement dans les situations où l'État hôte est incapable d'assurer la sécurité et de maintenir l'ordre. Afin de relever ces défis complexes de maintien de la paix, il arrive souvent que les composantes militaires jouent un rôle central pour ce qui est d'assurer et de maintenir un environnement sûr. Dans ces circonstances, le déploiement d'unités de transmissions militaires de l'ONU peut contribuer de façon décisive à la réalisation des objectifs de la Mission en mettant à disposition du commandant de la force les

communications indispensables à la bonne transmission des informations de commandement et de contrôle.

Il faut, tandis que les Nations Unies poursuivent leurs efforts pour élargir le bassin des pays fournisseurs de contingents et afin de garantir l'interopérabilité effective de toutes les unités de transmissions militaires de l'ONU, rendre officielles les normes relatives aux capacités. S'inspirant du travail faisant école d'experts militaires de nombreux États Membres, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont produit le présent manuel en vue d'accroître la préparation, l'état de préparation opérationnelle et l'efficacité des unités de transmissions militaires de l'ONU. Nous souhaitons, en reconnaissance du travail qui a déjà été fait et en prévision d'améliorations ultérieures, exprimer notre sincère gratitude aux États Membres qui ont offert et consacré une si grande part de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences à l'élaboration du présent manuel. Le résultat est un document qui capte et qui regroupe les dimensions pertinentes des unités de transmissions militaires de l'ONU dans une référence unique et pratique.



Experts militaires du groupe de travail du Manuel des unités de transmissions militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies, Inde, 2014.

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continueront d'améliorer et d'actualiser le présent manuel pour qu'il reste pertinent dans l'environnement opérationnel, qui change sans cesse. Dans l'intervalle, nous nous attendons sans réserve à ce que, en particulier avec les efforts concertés des lecteurs qu'il vise, le présent document aide de façon considérable à améliorer et à accroître notre performance collective dans la poursuite de la paix.

Hervé Ladsous
Under-Secretary-General
Department of Peacekeeping Operations

Atul Khare
Under-Secretary-General
Department of Field Support

Objet et portée

La première édition du Manuel des unités de transmissions de l'ONU sert, pour les commandants d'unités et leur personnel d'état-major, de guide en vue de la planification et de l'exécution d'opérations des unités de transmissions militaires, en appui des Missions de maintien de la paix des Nations Unies¹. Le présent manuel constitue, pour les pays fournisseurs de contingents, le Siège de l'Organisation des Nations Unies et le personnel des missions, une référence essentielle lorsqu'ils planifient des Missions de l'ONU et qu'ils mettent sur pied et emploient des unités de transmissions militaires à cette fin.

Le présent manuel ne cherche pas à supplanter la doctrine militaire nationale des différents États Membres ou pays fournisseurs de contingents ni à soumettre les activités de formation et les opérations ou structures nationales à des exigences. Il ne prescrit aucune tactique, technique ou procédure militaire, et ne se veut pas non plus un instrument de sélection des unités. Les structures des unités seront adaptées, en fin de compte, conformément au mémorandum d'accord (MA) éventuel négocié entre les Nations Unies et un pays fournisseur de contingents. Le présent manuel sert plutôt de complément aux capacités militaires existantes ou nouvelles des pays fournisseurs de contingents et de préparation à la *performance accrue découlant de l'interopérabilité* avec d'autres pays fournisseurs de contingents qui participent à l'opération de maintien de la paix.

Le présent manuel est rédigé principalement au niveau opérationnel. Il est basé sur des directives des Nations Unies qui reflètent les enseignements tirés de l'expérience acquise, des observations des missions et de l'information provenant des praticiens du maintien de la paix qui assurent le maintien de la paix dans le cadre d'unités de transmissions militaires de l'ONU. Les

¹ Tout au long de ce document, le terme « Mission » avec une majuscule, comme dans l'expression « Mission de l'ONU », désigne une *organisation* de maintien de la paix des Nations Unies; en revanche, lorsqu'il figure en minuscule, comme dans l'expression « mission militaire », il désigne une tâche ou une opération.

ateliers tenus par les États Membres et les pays fournisseurs de contingents intéressés ont donné l'ébauche originale dont la version finale a été rédigée après une coordination considérable au sein du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et du Département de l'appui aux missions (DAM) au Siège de l'ONU. Le résultat est une réflexion très détaillée concernant les opérations des unités de transmissions militaires de l'ONU conçue de façon particulière pour aider les contingents à transformer l'orientation militaire nationale de leurs unités de sorte que celles-ci deviennent partie intégrante d'une opération unifiée de maintien de la paix des Nations Unies.

Le présent manuel décrit les opérations des unités de transmissions militaires de l'ONU, en particulier l'appui qu'apportent les transmissions militaires à une Mission de l'ONU et au quartier général de sa force. Parce qu'elles sont toujours modulables, par fonction modulaires et adaptées à la Mission, la taille et la composition de l'unité de transmissions militaire de l'ONU dépendent de la taille, de la composition et des besoins de la Mission de l'ONU concernée et des caractéristiques physiques de la zone de la Mission. Ces exigences sont précisées dans l'état des besoins par unité, dont un exemple est donné à l'annexe A, produit par le Bureau du Conseiller militaire du DOMP.

La brève description du système intégré d'appui à la Mission présentée dans le présent manuel sera des plus utiles au personnel militaire peu habitué à cet aspect des opérations sur le terrain des Nations Unies. Dans le système des Nations Unies, les moyens matériels militaires tels que les transmissions, la logistique, le génie, l'aviation, les transports, les unités médicales et la neutralisation des explosifs et munitions font partie d'un réseau d'appui à la Mission assigné et coordonné par la composante civile et non militaire.

Il convient de lire ce manuel en parallèle avec d'autres manuels des Nations Unies, en particulier le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, afin d'avoir une vision plus complète des normes, politiques et procédures des Nations Unies en ce qui concerne

les opérations de maintien de la paix². En outre, chaque détail du cadre de la Mission pourra être étudiée de manière plus approfondie dans la doctrine fondamentale des Nations Unies, à laquelle on accédera, ainsi qu'à d'autres documents politiques importants, par les liens suivants :

« Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix » accessible uniquement au personnel sur le réseau de l'ONU (y compris les Missions sur le terrain), à l'adresse: http://ppdb.un.org/Nav%20Pages/PolicyFramework_Default.aspx
et

« Portail de ressources sur le maintien de la paix », récemment développé par les États Membres pour accéder aux documents des Nations Unies, y compris les manuels à l'intention des forces militaires des Nations Unies, à l'adresse :
<http://research.un.org/en/peacekeeping-community>.

² Le manuel à l'usage des bataillons d'infanterie, vol. I et II, peut être consulté (en anglais) aux adresses <http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/unibammanualvol1.pdf> et <http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/unibammanualvol2.pdf>.

Sommaire

Préface

Objet et portée

Chapitre

1. Concept d'emploi de l'unité de transmissions militaire des Nations Unies
 - 1.1 Rôle
 - 1.2 Appui fourni dans les domaines des communications et de l'informatique
 - 1.3 Quartiers généraux bénéficiant de l'appui
 - 1.4 L'unité de transmissions militaire de l'ONU au sein de la structure globale de la Mission des Nations Unies
 - 1.5 Commandement et contrôle
 - 1.6 Structure du quartier général de la force
 - 1.7 Structure du quartier général de secteur
 - 1.8 Structure de l'U-6 au sein du quartier général de la force ou de secteur
2. Capacités et tâches de l'unité de transmissions militaire de l'ONU
 - 2.1 Principales capacités et tâches
 - 2.2 Établissement de liaisons de communication entre les quartiers généraux
 - 2.3 Appui au commandement, au contrôle et à l'appréciation de la situation
 - 2.4 Soutien aux principaux quartiers généraux
 - 2.5 Appui à la communication interne dans les campements de grande taille
 - 2.6 Intervention rapide/rétablissement du service
3. Organisation et équipement de l'unité de transmissions militaire de l'ONU
 - 3.1 Organisation de base
 - 3.2 Organisation modulable et modulaire des tâches
 - 3.3 Structure et personnel de l'unité de transmissions militaire type de l'ONU
 - 3.4 Pelotons de l'unité de transmissions militaire de l'ONU de la taille d'une compagnie
 - 3.5 Matériel
4. Appui à l'unité de transmissions militaire de l'ONU
 - 4.1 Attentes en matière d'appui
 - 4.2 Rôle du Commandant de l'unité de transmissions militaire de l'ONU
 - 4.3 Appui technique majeur

- 4.4 Autonomie de l'unité de transmissions militaire de l'ONU
- 4.5 Soutien logistique de l'unité de transmissions militaire de l'ONU
- 4.6 Appui médical et EVASAN primaire/secondaire
- 4.7 Appui du personnel du Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'unité de transmissions militaire
- 4.8 Contrat de location avec ou sans services
- 4.9 Lettre d'attribution
- 4.10 Visites d'inspection avant déploiement
- 4.11 Accord sur le statut des forces
- 4.12 Éléments nationaux de soutien logistique
- 5. Formation de l'unité de transmissions militaire de l'ONU
 - 5.1 Objectif
 - 5.2 Responsabilités et attentes en matière de formation
 - 5.3 Besoins en formation
 - 5.4 Formation militaire professionnelle à privilégier
- 6. Évaluation de l'unité de transmissions militaire de l'ONU
 - 6.1 Critères d'évaluation
 - 6.2 Appui à l'évaluation indépendante
 - 6.3 Conduite des évaluations
 - 6.4 Évaluations précédant le déploiement
 - 6.5 Évaluations en cours de mission
 - 6.6 Assistance des Nations Unies
 - 6.7 Références pour l'évaluation
 - 6.8 Responsabilités collectives

Annexes

- A : Exemple d'état des besoins par unité
- B : Exemple de besoins en personnel de l'unité de transmissions militaire
- C : Exemple de plan de formation et d'action pour les communications et l'informatique (forces de transmissions)
- D : Listes de contrôle de l'évaluation
- E : Références

Chapitre 1

Concept d'emploi de l'unité de transmissions militaire des Nations Unies

1.1 Rôle

L'unité de transmissions militaire de l'ONU a pour principale fonction de faire partie intégrante de l'effort d'appui aux communications et à l'informatique de la Mission. Elle fournit de solides capacités militaires et de renforcement de la Section des communications et de l'informatique³ (CITS) au profit de l'ensemble de la Mission, tout en mettant l'accent sur les efforts pour assurer l'interopérabilité des communications et de l'information entre les principaux éléments du commandement militaire et policier au niveau de la force, du secteur, du bataillon et du quartier général des unités indépendantes. L'unité de transmissions militaire de l'ONU soutient les liaisons de communication⁴ et les besoins informatiques à chaque fois que les moyens militaires seraient plus appropriés que ceux disponibles auprès des civils ou contractants des Nations Unies. Par exemple, l'unité est formée pour s'acquitter de ses fonctions dans des conditions très difficiles et peut être réadaptée plus aisément pour apporter un appui en matière de communications et d'informatique à des unités militaires déjà présentes sur le terrain, des quartiers généraux déployés en urgence ou des campements récemment installés.

1.2 Appui fourni dans les domaines des communications et de l'informatique

La force et la Mission bénéficient, en matière de communications et d'informatique, de l'appui de l'unité de transmissions militaire de l'ONU, agissant au nom de la CITS, notamment pour l'installation, la configuration, l'exploitation et l'entretien du matériel de communication et informatique appartenant aux Nations Unies ou fourni par la CITS, ainsi que de la formation nécessaire du personnel militaire et civil audit matériel. L'unité assure également la

³ Dans certaines Missions des Nations Unies, la Section des communications et de l'informatique (CITS) prend le nom de Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, ou un intitulé tout autre.

⁴ Y compris les communications radio.

configuration et la maintenance des systèmes de brouillage fournis par les Nations Unies, en collaboration étroite avec les experts de la lutte contre les engins explosifs improvisés et de la neutralisation des explosifs et munitions. Elle gère les installations et complexes permanents, comme les quartiers généraux et les bureaux, les centres nerveux tels que les centres d'opérations conjoints, les centres de situation, des centres d'appui à la Mission⁵, les cellules d'analyse conjointe de la Mission et les centres de planification et de communication. Toutefois, elle ne dispose que d'une capacité mobile limitée pour prendre en charge les installations temporaires et les opérations tactiques mobiles, telles que les postes de commandement et d'observation.

1.3 Quartiers généraux bénéficiant de l'appui

1.3.1 Étendue du soutien

En règle générale, la CITS, secondée par les unités de transmission militaires de l'ONU, appuie le quartier général de la force et les plus hautes autorités militaires du contingent d'un pays fournisseur de contingents⁶. Une unité de transmissions militaire de l'ONU est déployée dans chaque secteur de la Mission appuyant le quartier général de la force et/ou du secteur concerné, et tous les bataillons et unités indépendantes affectés au secteur. Chaque unité de transmissions militaire de l'ONU affectée à un secteur peut appuyer un quartier général de la force ou de secteur, comprenant jusqu'à cinq quartiers généraux de bataillons et d'unités indépendante, et jusqu'à deux quartiers généraux temporaires⁷. L'appui aux communications et à l'informatique au sein du contingent d'un pays fournisseur de contingents, par exemple, du bataillon jusqu'au niveau de la compagnie et du peloton/de l'équipe/du détachement, incombe au pays fournisseur de contingents.

⁵ Anciennement appelées « Centres des opérations logistiques conjointes ».

⁶ Dans le même esprit, les déclarations concernant les pays fournisseurs de contingents et les contingents militaires s'appliquent aux unités de police constituées des Nations Unies et aux pays fournisseurs d'effectifs de police.

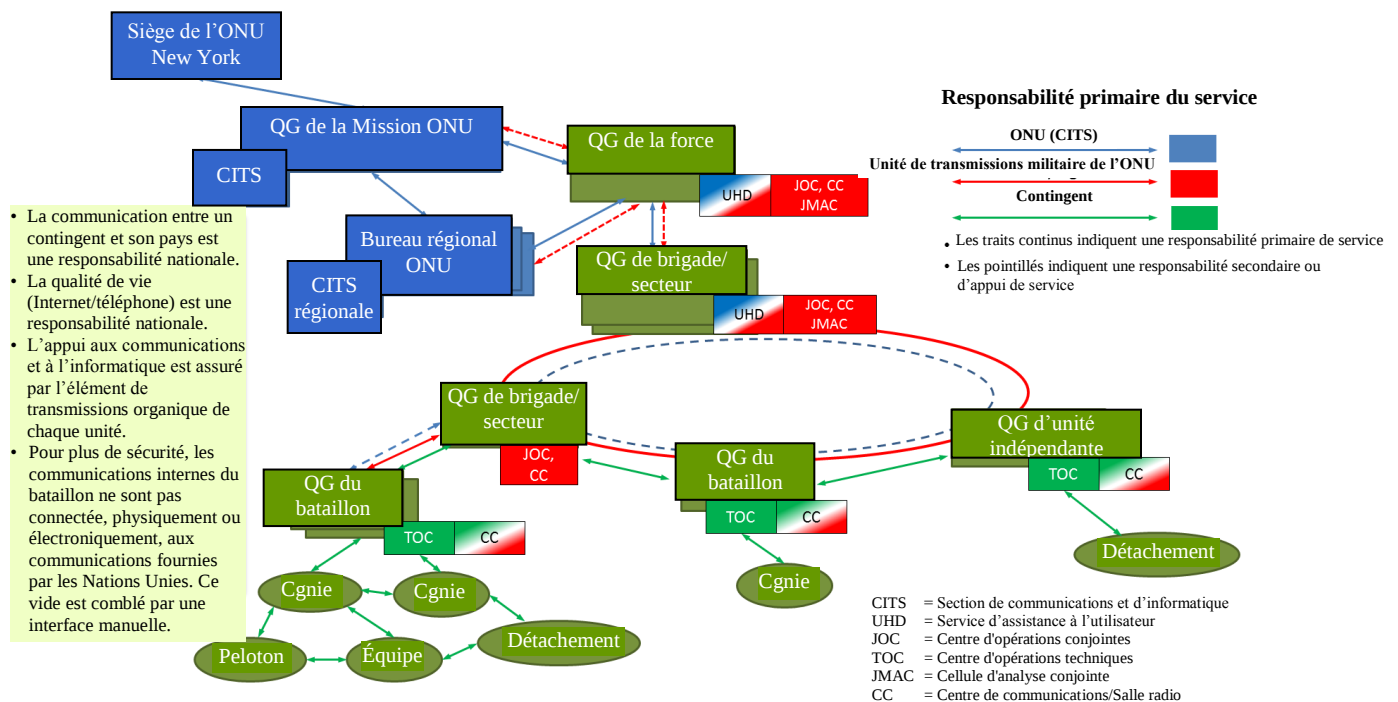
⁷ La structure effective d'une Mission particulière des Nations Unies sur le terrain dépend des besoins opérationnels et de la dispersion géographique des contingents.

1.3.2 Responsabilités en matière d'appui primaire et secondaire

Comme le montre le schéma ci-après, la CITS assure l'essentiel de l'appui aux communications et à l'informatique entre la force et les autorités supérieures des Nations Unies, notamment la Mission, les bureaux régionaux et le siège de l'ONU. La CITS est également le principal fournisseur entre le quartier général de la force et le quartier général du secteur. Néanmoins, comme l'indiquent les pointillés rouges du schéma ci-après, la CITS peut être renforcée, si nécessaire, par des éléments de l'unité de transmissions militaire de l'ONU. Entre les secteurs, les bataillons distincts (ceux qui ne sont pas propres aux secteurs) et les unités indépendantes du secteur, l'unité de transmissions militaire a une responsabilité primaire s'agissant des services, mais peut être soutenue par la CITS. À nouveau, les pays fournisseurs de contingents ont la responsabilité primaire de l'appui aux communications et à l'informatique entre leurs éléments propres, à savoir du secteur au bataillon, à la compagnie, au peloton, à l'équipe, au détachement ou à l'unité indépendante présente dans ce secteur si ces unités proviennent toutes du même pays fournisseur de contingents. Lorsqu'un secteur donné contient des bataillons/unités subordonnés qui ne proviennent pas du même pays fournisseur de contingents, l'unité de transmissions militaire de l'ONU, agissant au nom de la CITS, apporte l'appui primaire pour relier ces unités provenant de différents pays fournisseurs de contingents.

Appui fourni par la Section des communications et de l'informatique de la Mission des Nations Unies et par l'unité de transmissions militaires de l'ONU

Structure d'appui aux communications et à l'informatique dans la Mission des Nations Unies



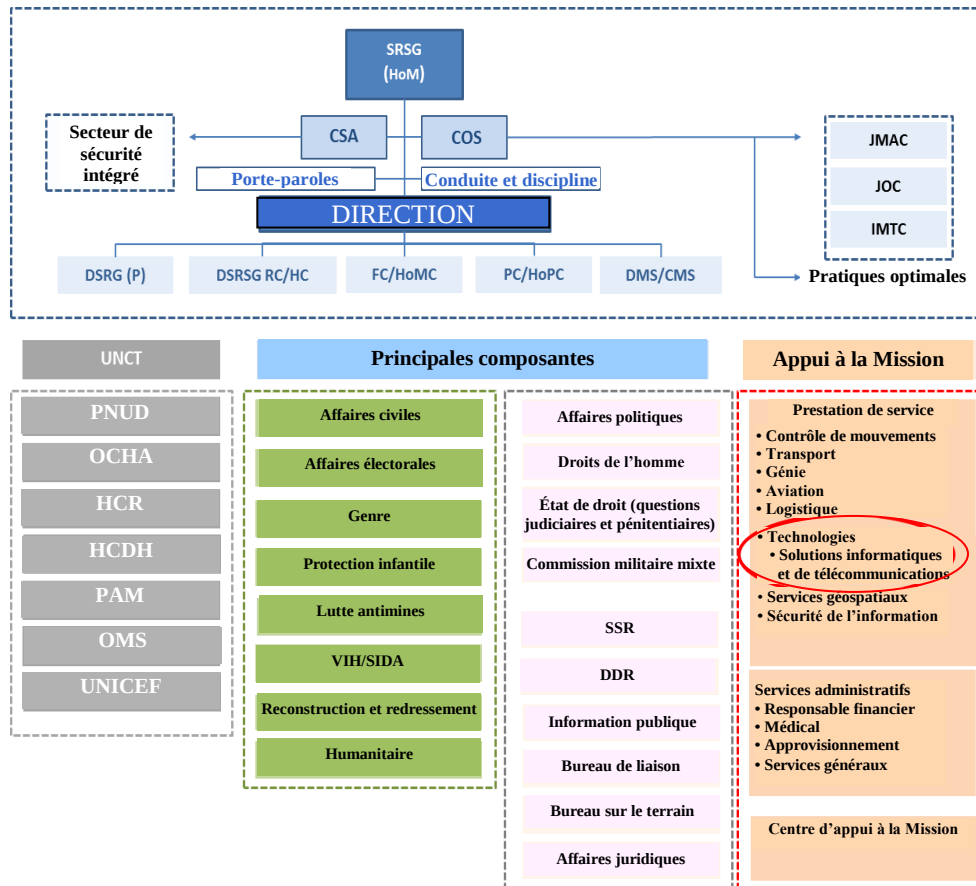
1.4 L'unité de transmissions militaires de l'ONU au sein de la structure globale de la Mission des Nations Unies

Les schémas ci-après⁸ illustrent la structure globale de la Mission des Nations Unies et la place qu'y occupe l'unité de transmissions militaires. La structure type du quartier général d'une Mission des Nations Unies est présentée ci-après. Le quartier général d'une Mission de maintien de la paix de l'ONU se compose de l'équipe dirigeante, des structures intégrées de prise de décisions et d'appui, ainsi que des diverses composantes organiques. Notez la mention entourée en rouge dans le schéma ci-dessous. Elle indique que le Bureau du Directeur/Chef d'appui à la Mission émet des directives consolidées en ce qui concerne les systèmes d'information et de

⁸ Ces schémas et la structure sont tirés de Handbook on UN Multidimensional Peacekeeping Operations, Nations Unies, 2003, chap. V : Military.

télécommunication de la Mission et assigne les unités civiles *et militaires*, le matériel et les moyens qui y sont associés, y compris de l'unité de transmissions militaire.

Quartier général type d'une Mission des Nations Unies (par fonction, non par titre officiel)



1.5 Commandement et contrôle

1.5.1 Autorité responsable

À l'exception des unités militaires d'appui direct aux opérations militaires, les unités militaires d'appui telles que l'unité de transmissions militaire de l'ONU sont placées sous l'autorité du Directeur/Chef d'appui à la Mission expressément nommé, et de ses représentants ou de représentants dûment désignés. Cette autorité responsable, codifiée dans les sections E.5 et E.6, paragraphes 68 à 74, de la directive *Autorité, commandement et contrôle dans les opérations de maintien de la paix* des Nations Unies du DOMP/DAM (Réf. 2008.4) (février 2008), permet à

la Mission de consolider et d'utiliser ses ressources avec un maximum de coordination et d'efficacité⁹. Néanmoins, les moyens d'appui militaire restent sous le contrôle opérationnel du commandant de la force et les tâches associées sont coordonnées par le commandement militaire et la structure d'état-major. Les priorités en matière d'assignation des tâches de l'unité de transmissions militaire de l'ONU sont systématiquement fixées par le chef de la Section des communications et de l'informatique, sous l'autorité déléguée du Directeur/Chef d'appui à la Mission, en coopération et en liaison avec l'U-6 de la force et le Commandant de l'unité de transmissions militaire¹⁰, qui détermine comment exécuter le plus efficacement les missions dans les délais impartis.

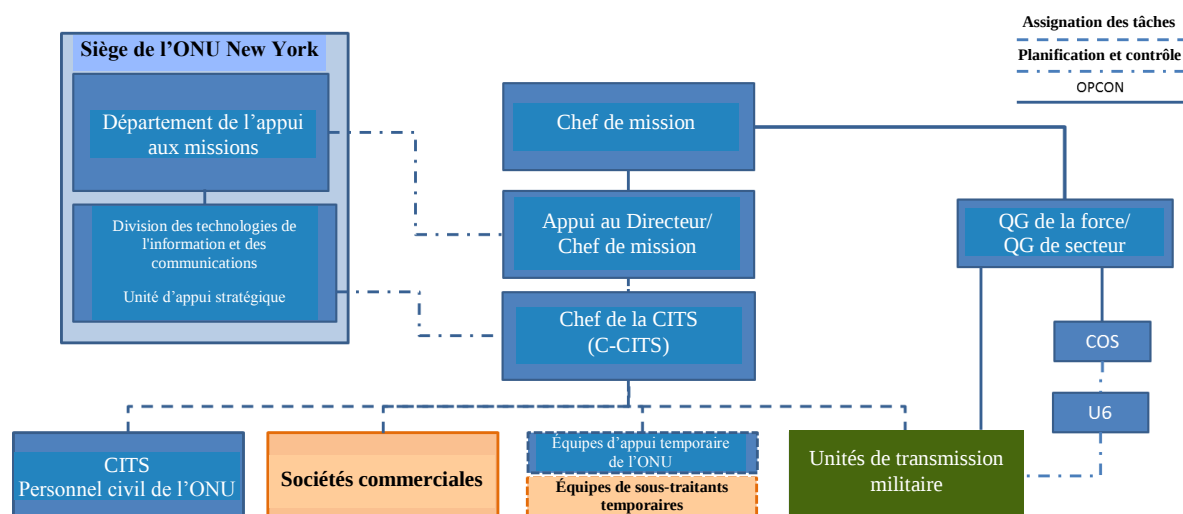
1.5.2 Chef de la Section des communications et de l'informatique

Le Chef de la Section des communications et de l'informatique a pour responsabilité globale de contrôler la fourniture des services de communication et d'informatique (y compris l'accès à Internet) à tous les éléments et sites concernés de la Mission. Il fait partie du quartier général de la Mission et est sous l'autorité du Directeur ou Chef d'appui à la Mission. Le schéma ci-dessous montre comment l'unité de transmissions militaire de l'ONU dépend du contrôle opérationnel du Commandant de la force et est soumis à la planification et au contrôle de l'U-6. En revanche, pour l'assignation des tâches, elle relève du Chef de la Section des communications et de l'informatique.

⁹ La directive Autorité, commandement et contrôle du DOP/DAM et de nombreux autres documents très utiles sur le maintien de la paix sont disponibles à l'adresse suivante : <http://ppdb.un.org/SearchCenter/Results.aspx?s=PPDB%20Scope&k=2.%09SOP%20on%20Implementation%20of%20Amendments%20on%20Conduct%20and%20Discipline%20in%20the%20Model%20Memorandum%20of%20Understanding%20Between%20UN%20and%20TCCs>.

¹⁰ Pour une discussion approfondie sur la chaîne de commandement autorisée à approuver différentes missions de transmissions militaires, consulter la directive Autorité, commandement et contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies du DOP/DAM (Réf. 2008.4, datée de février 2008).

Commandement de la Mission et autorité de contrôle des unités de transmissions militaires de l'ONU



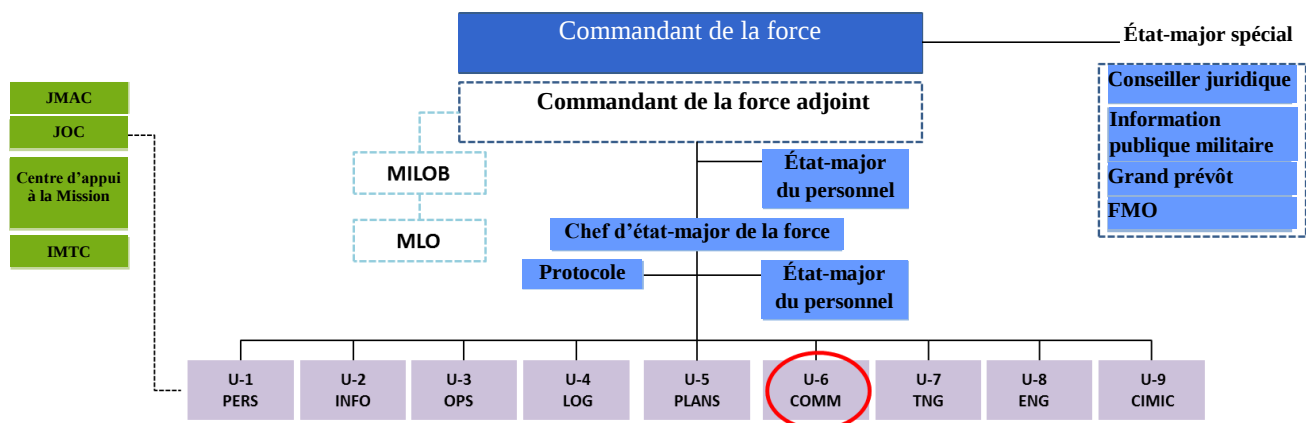
Remarque : Dans certaines Missions des Nations Unies, la Section des communications et de l'informatique (CITS) prend le nom de Division des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

1.6 Structure du quartier général de la force¹¹

Le schéma ci-après présente l'organisation type d'un quartier général de la force. Le quartier général de la force a pour rôle fondamental de commander et de contrôler les opérations militaires de la Mission à l'appui de son mandat. Quelle que soit la nature de la Mission, chaque quartier général de la force présente des fonctions communes exécutées par des groupes fonctionnels, notamment les communications et l'informatique (à noter la section du personnel « U-6 COMM », entourée en rouge ci-après). Le personnel de l'U-6 prépare l'appui aux systèmes de communication informatiques de la force.

¹¹ Voir également le Guide à l'usage des quartiers généraux des forces des Nations Unies, publié conjointement par le DOMP et le DAM, novembre 2014.

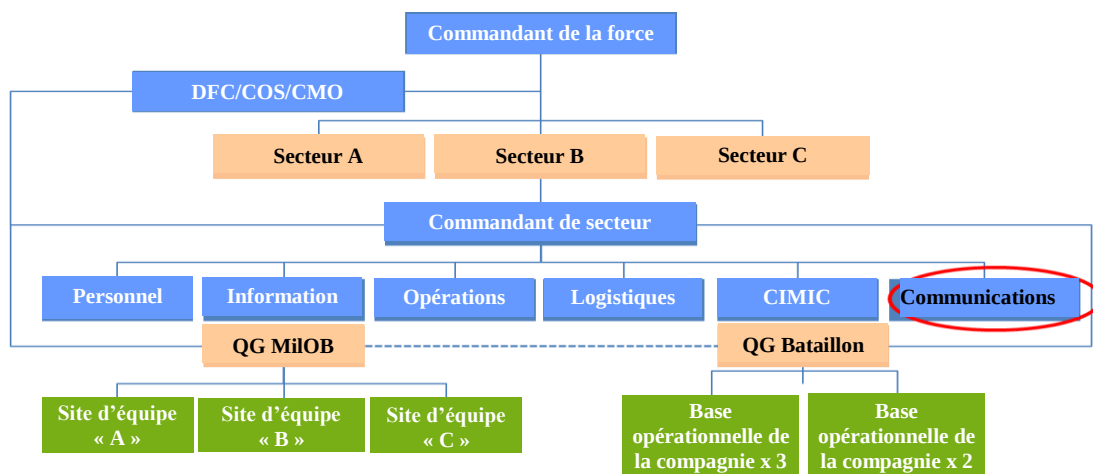
Organisation type d'un quartier général de force des Nations Unies



1.7 Structure du quartier général de secteur

Le quartier général de la force dispose de plusieurs quartiers généraux de secteur chargés de l'exécution du mandat dans certains domaines opérationnels précis, dans le cadre desquels des bataillons subordonnés exécutent les tâches qui leur ont été assignées. Le schéma ci-après présente l'organisation type d'un quartier général de secteur. On notera à nouveau la mention « Communications » entourée en rouge.

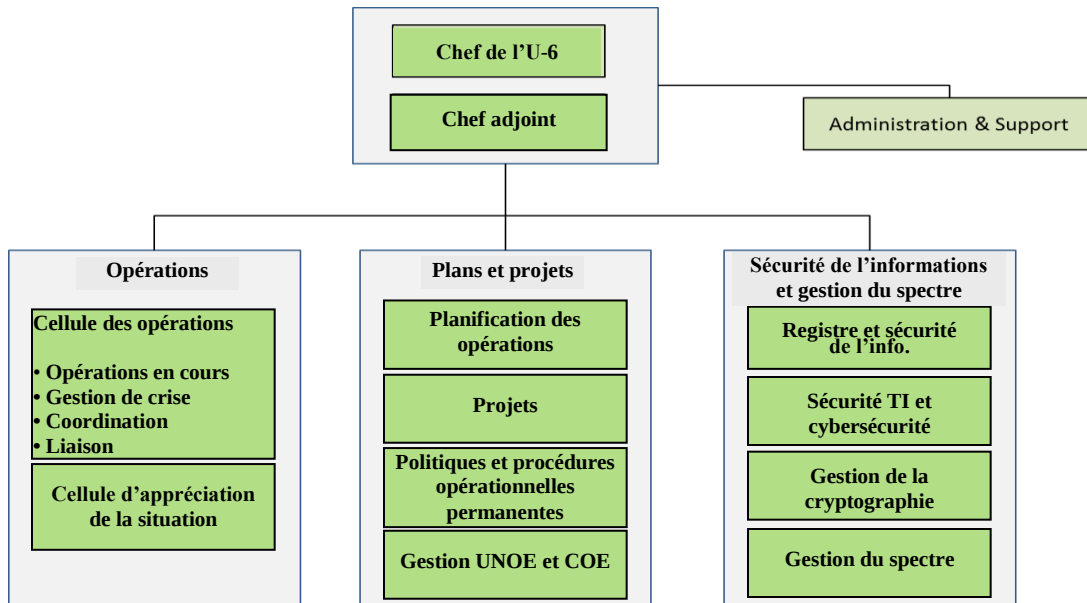
Organisation type d'un quartier général de secteur des Nations Unies



1.8 Structure de l'U-6 au sein du quartier général de la force ou de secteur

La section U-6, qui fait partie intégrante du quartier général de la force, assiste le commandant dans ses besoins de communication dans l'ensemble de la zone d'opérations. Le chef de la branche U-6 du quartier général de la force est l'officier d'état-major compétent pour toutes les questions liées aux opérations de communications militaires. Au niveau du quartier général de la force, la branche U-6 est sous l'autorité du Commandant de la force, tout en apportant un appui direct au Chef de la Section des communications et de l'informatique. De même, la branche U-6 d'un quartier général de secteur relève du commandant de secteur et apporte un appui direct au Chef de la Section des communications et de l'informatique du quartier général local affilié des Nations Unies. Par conséquent, l'une des principales tâches du Chef de l'U-6 est d'harmoniser et d'équilibrer ces responsabilités. La branche U-6 exerce le contrôle de la coordination et travaille en étroite collaboration avec le Commandant de l'unité de transmission militaire de la force. Comme le montre le graphique ci-après, la branche U-6 du quartier général de la force est organisée pour exécuter les tâches de planification opérationnelle, et pour superviser et diriger ses éléments subordonnés, notamment les opérations, les plans et les projets, ainsi que la sécurité des informations et la gestion du spectre.

Branche U-6 au quartier général de la force ou de secteur



Si les quartiers généraux de la force, de secteur et de la Mission sont regroupés dans un même lieu, la branche U-6 devrait partager les locaux de la Section des communications et de l'informatique correspondante de ce quartier général. Dans le cas d'un tel regroupement, il est recommandé que le Chef de la branche U-6 agisse en qualité de Chef adjoint de la Section des communications et de l'informatique. La branche U-6 fait le lien au sein de la Section des communications et de l'informatique en ce qui concerne l'échange d'informations, la planification intégrée et la prise de décisions. Les responsabilités du personnel de la branche U-6 du quartier général de la force sont les suivantes :

- Conseiller le commandant, l'état-major et les commandants subordonnés sur les priorités en matière de communications, d'opérations et de réseau;
- Préparer, entretenir et mettre à jour les opérations de commandement, de contrôle de communication et d'informatique, ainsi que les estimations, plans et ordre d'opérations;
- Coordonner, planifier et gérer le spectre électromagnétique dans les domaines relevant de sa compétence;

- Développer, produire, modifier/mettre à jour et distribuer des instructions opérationnelles et des procédures opérationnelles permanentes relatives aux transmissions et destinées aux postes de commandement;
- Déterminer les politiques et procédures de communication applicables à l'utilisation et à la gestion des outils et ressources informatiques;
- Planifier et coordonner, avec les quartiers généraux supérieurs et inférieurs, l'intégration, la mise à niveau, le remplacement et la mise au rebut des systèmes informatiques;
- Coordonner, planifier et diriger toutes les activités liées à l'architecture de l'information et les évaluations de la vulnérabilité et des risques associés aux opérations de communication (en collaboration avec la CITS et en coordination avec d'autres personnels (U-1 à U-9));
- En coordination avec d'autres états-majors, coordonner activement avec divers organismes extérieurs l'élaboration des plans d'information et de communication, la gestion du réseau d'information, l'obtention des services requis et répondre aux besoins de la Mission;
- Confirmer et valider les besoins d'informations des utilisateurs, en lien direct avec la Mission;
- Gérer la distribution du matériel de communication (notamment les téléphones mobiles aux personnels) et la collecte du matériel qui n'est pas opérationnel.

1.8.1 Section des opérations de l'U-6

La Section des opérations est chargée de la mise en œuvre au quotidien de l'appui à la force dans le domaine des communications et de l'informatique. Elle assure notamment la coordination avec la Section des communications et de l'informatique et les éléments militaires subordonnées de la Mission, hiérarchise les tâches, rédige les rapports et assure la surveillance,

gère les crises et veille au suivi des communications et des technologies de l'information. La Section des opérations s'assure que les tâches opérationnelles confiées à la Section des communications et de l'informatique ou à l'unité de transmissions militaire de l'ONU sont mises en œuvre conformément aux prescriptions. Le Chef de la Section des opérations a pour rôle de coordonner tous les aspects de l'appui aux communications et à l'informatique, selon les besoins des opérations actuelles, et est l'interlocuteur de référence pour tous les éléments de liaison intégrés et déployés.

1.8.2 Section des plans et projets de l'U-6

La Section des plans et projets accompagne et conseille tous les aspects de la planification opérationnelle militaire, sous l'angle de l'appui aux communications et à l'informatique. Le Chef de la Section des plans et des projets est membre à part entière de toutes les sessions de planification commune. La Section des plans et projets détermine les fréquences de planification et de coordination, les adresses IP, les liaisons de données tactiques et les plans. Elle gère la distribution, la maintenance, la formation et le remplacement de tout le matériel de communication et informatique appartenant aux Nations Unies ou fourni par la CITS, en plus du matériel appartenant aux contingents. La Section des plans et projets est également chargée d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre toutes les directives, processus et procédures opérationnelles permanentes propres aux besoins opérationnels de la Mission dans le domaine des communications et de l'informatique. Elle agit en responsable de la planification et de la coordination pour tous les projets liés aux communications et à l'informatique prévus et mis en œuvre pour la force. Elle travaille donc en étroite collaboration avec la Section des communications et de l'informatique de la Mission. La Section des plans et projets de l'U-6 s'assure que la résilience opérationnelle (c'est-à-dire la robustesse et la sauvegarde des systèmes) fait partie intégrante de la structure de la gestion informatique et des communications de la Mission.

1.8.3 Section de la sécurité des informations et de la gestion du spectre de l'U-6

- La Section de la sécurité de l'information et de la gestion du spectre de l'U-6 a pour mission de veiller à la sécurité des informations, des données et des communications au sein du quartier général de la force et de ses éléments subordonnés. Elle résout également les conflits liés aux demandes de gestion du spectre et des fréquences, et met en œuvre les politiques et décisions applicables.
- La politique de sécurité de l'information doit être bien décrite dans les procédures opérationnelles permanentes de la force, être totalement conforme à la politique de sécurité des informations de la Mission et être appliquée. Une analyse complète des journaux des systèmes doit être effectuée et tous les moyens techniques et organisationnels de sécurisation des informations doivent être en place. Le personnel chargé de la sécurité de l'information doit être certifié et un calendrier de formations régulières destinées aux administrateurs des systèmes informatiques doit être établi. Des audits de la sécurité de l'information et de la gestion du spectre doivent être régulièrement planifiés et effectués.
- La sous-section de la sécurité de l'information et du registre élabore des règles et des procédures pour s'assurer de la stricte conformité de la sécurité de l'information aux politiques et procédures opérationnelles permanentes établies. Ces règles et procédures déterminent et régissent la sécurité de l'information de la force et accordent aux membres de l'état-major l'accès aux informations, conformément à la politique de sécurité de l'information mise en œuvre par le quartier général de la Mission des Nations Unies. Toutes les informations sont clairement répertoriées et les restrictions concernant l'accès à l'information sont appliquées. La sous-section de la sécurité de l'information et du registre n'assume pas en revanche les missions du registre central des documents et du courrier du Siège de l'ONU.

- La sous-section des TI/de la cybersécurité défend l'intégrité et la sécurité du transfert des informations et données numériques. La sous-section de la sécurité des communications planifie tous les moyens de sécurisation des transmissions radio et des télécommunications et dispense ses conseils en la matière.
- La sous-section de la gestion cryptographique applique les procédures nécessaires pour s'assurer que tous les dispositifs de stockage des données confidentielles qui quittent le quartier général de la force ou de secteur ou y entrent sont enregistrés et gérés. Cette section s'acquitte en outre de toutes les tâches cryptographiques connexes, telles que le traitement et la distribution des modules, clefs et cartes de chiffrement; génère des listes de mots de code à utiliser sur les canaux de communication non sécurisés; et gère les incidents cryptographiques.
- La sous-section de la gestion du spectre recueille, harmonise et classe par ordre de priorité tous les besoins de fréquences des unités militaires et policières constituées, propose de nouvelles modalités et politiques et applique les politiques et les plans existants. La sous-section de gestion du spectre échange des informations sur les fréquences communes et évalue leur utilisation possible dans le cadre de la lutte contre les engins explosifs improvisés contrôlés à distance et des cellules de neutralisation des explosifs et munitions. Elle est en liaison étroite avec les opérateurs de téléphonie mobile dont elle assure également un suivi régulier, pour prévenir toute suspension de leur service en raison d'incidents liés aux engins explosifs improvisés contrôlés à distance, approuve et contrôle l'utilisation des contre-mesures électroniques, tels que les systèmes de brouillage, en étroite collaboration avec les partenaires et experts compétents des Nations Unies.

Chapitre 2

Capacités et tâches de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

2.1 Principales capacités et tâches

Les capacités et les tâches de l'unité de transmissions militaire de l'ONU ont trait à l'installation, à la maintenance et à l'utilisation des matériels et services liés aux communications et à l'informatique *appartenant aux Nations Unies/fournis par la CITS*, et notamment aux éléments essentiels à la Mission, tels que les centres d'appui à la Mission, les centres de communication, les salles de radio, les centres de situation, les centres d'opérations conjoints, les cellules d'analyse conjointes, les cellules de lutte contre les engins explosifs improvisés (DEI) et de neutralisation des explosifs et munitions. Les unités de transmissions militaires de l'ONU sont tenues de réagir rapidement avec les ressources appropriées afin de rétablir les services et l'infrastructure des communications et informatiques après une interruption due à une panne électrique, une défaillance mécanique/technique, des conditions météorologiques extrêmes ou une attaque menée par des forces hostiles. Plus précisément, leurs principales capacités et tâches peuvent être réparties comme suit :

- Établissement de liaisons de communication entre les quartiers généraux¹²;
- Appui au commandement, au contrôle et à l'appréciation de la situation;
- Soutien aux principaux utilisateurs militaires et de la police;
- Appui à la communication interne dans les campements de grande taille;
- Capacités d'intervention rapide/rétablissement des services.

¹² Comme indiqué au paragraphe 1.3.2 du présent Manuel, la CITS assure l'appui primaire aux communications et à l'informatique entre la force et les autorités supérieures des Nations Unies, notamment la Mission, les bureaux régionaux et le siège de l'ONU. La CITS est également le fournisseur primaire d'appui entre le quartier général de la force et le quartier général de secteur. Toutefois, elle peut être renforcée par des éléments de l'unité de transmissions militaire, si nécessaire.

2.2 Établissement de liaisons de communication entre les quartiers généraux

Les unités de transmissions militaires de l'ONU doivent être capables d'établir, d'entretenir et d'exploiter les liaisons et des réseaux de communication et informatiques entre les principales entités de la Mission, partout dans la zone d'opérations. Les capacités et tâches demandées à une unité de transmissions militaire donnée, de la taille d'une compagnie, sont les suivantes :

- Interconnexion d'un quartier général de la force ou de secteur, d'un maximum de cinq quartiers généraux de bataillon ou d'unité indépendante et d'un maximum de deux quartiers généraux déployés de manière temporaire;
- Établissement de liaisons de communication à des distances pouvant aller jusqu'à 500 kilomètres;
- Appui à l'installation, à l'exploitation et à l'entretien de systèmes satellitaires, liaisons hertziennes, réseaux de radio HF, liaisons commerciales de fibre optique, systèmes téléphoniques, systèmes de radiocommunication commutés et services commerciaux comme l'Internet;
- Fourniture de services sécurisés et fiables d'échange d'informations par courrier électronique, vidéo, fichiers et communications vocales;
- Fourniture du service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an;
- En appui aux services fournis par la CITS, soutien aux bureaux de la composante civile de la Mission et assistance des organismes publics et non publics dans leur besoins de communication et informatiques;
- Installation et entretien des structures verticales d'antenne;
- Installation, exploitation et entretien du matériel auxiliaire tels que les groupes électrogènes, conteneurs et unités d'alimentation de secours.

2.3 Appui au commandement, au contrôle et à l'appréciation de la situation

Permettre le commandement, le contrôle et l'appréciation de la situation est l'essence même de l'appui en matière de communication et d'informatique. Fournir les moyens technologiques nécessaires pour exercer un commandement et un contrôle efficaces et efficients permet aux composantes civile, policière et militaire de la Mission de s'acquitter du mandat de celle-ci, par une meilleure maîtrise et coordination de l'ensemble des actions. L'appréciation de la situation est également un impératif car elle permet une analyse globale, l'évaluation de la menace, une planification méthodique et une prise de décisions éclairée. Outre les tâches susmentionnées liées à l'appui aux principaux nœuds/centres de communication et d'informatique (par. 2.2 ci-dessus), l'unité de transmissions militaire de l'ONU met en œuvre les capacités et les tâches suivantes :

- Hébergement des applications spécialisées dans le commandement et le contrôle et des logiciels d'appréciation de la situation, octroi de l'accès aux sources d'information ouvertes telles qu'Internet et utilisation des systèmes et technologies d'échange d'informations pour l'appui aux présentations et aux réunions, en collaboration étroite avec les experts de la Section des communications et de l'informatique des (CITS) des Nations Unies;
- Dotation en personnel et gestion de la salle radio/du centre des communications du quartier général 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (sous réserve des compétences linguistiques disponibles);
- Installation et maintenance du matériel informatique et de communication, fourni par les Nations Unies, des centres d'opérations techniques (voir ci-dessus le schéma du paragraphe 1.3.2);
- Accompagnement de la CITS dans l'installation, la configuration et la maintenance des systèmes et réseaux radio, téléphoniques et de visioconférence;

- Aide à l'installation et à la maintenance des ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, photocopieurs, etc.;
- Aide à l'installation, au suivi et à l'entretien des infrastructures de réseau (local ou distant);
- Aide à l'installation et à la maintenance des serveurs de messagerie électronique et de fichiers;
- Installation, exploitation et entretien du matériel auxiliaire (groupes électrogènes, conteneurs, unités d'alimentation de secours, etc.).

2.4 Soutien aux principaux quartiers généraux

Chaque quartier général s'appuie sur des processus administratifs et logistiques communs. Une unité de transmissions militaire de l'ONU doit fournir les services et les infrastructures de communication et d'informatique nécessaires à l'appui des principaux quartiers généraux, en :

- Dotant en personnel et en gérant le service intégré d'assistance aux utilisateurs des quartiers généraux de la force (sous réserve des compétences linguistiques disponibles), en collaboration avec la Section des communications et de l'informatique;
- Apportant une assistance sur site aux utilisateurs importants (installation des logiciels, réinitialisation des mots de passe et résolution d'autres problèmes techniques);
- Accompagnant le personnel de la Section des communications et de l'informatique/de la branche U-6/U-7 dans tous ses besoins de formation;
- Aidant à l'installation, à la configuration et à la maintenance des systèmes de contre-mesures électroniques, en étroite coopération avec la cellule de lutte contre les DEI et d'autres experts;

- Utilisant les applications et le matériel administratifs et bureautiques, les ordinateurs, téléphones portables, serveurs de fichiers et de messagerie, réseaux locaux, systèmes et réseaux téléphoniques et systèmes de visioconférence, en étroite collaboration avec les experts de la Section des communications et de l'informatique des Nations Unies.

2.5 Appui à la communication interne dans les campements de grande taille

Les campements militaires et policiers qui accueillent plus d'un contingent ou unité importante ont un besoin intrinsèque de coordination avec toutes les unités du campement. Ils doivent notamment coordonner la logistique interne, synchroniser les réponses aux questions de sécurité et de sûreté et gérer et échanger les informations générales. Pour utiliser les ressources locales de communication et informatiques de la manière la plus économique et efficace, les unités de transmissions militaires de l'ONU doivent souvent appuyer les actions de la CITS dans les campements de grande taille et accompagner l'échange des communications et des informations entre les principales entités du campement. Elles doivent pouvoir s'acquitter de leurs tâches en :

- Fournissant un appui technique et opérationnel aux centres de communication, salles radio ou centre d'opérations techniques installés dans le campement;
- Formant et en aidant le personnel militaire du campement à configurer les équipements de communication qui leur sont confiés;
- Installant, en exploitant et en assurant la maintenance des liaisons chiffrées des réseaux de communication hertziens;
- Installant, en exploitant et en assurant la maintenance des réseaux de radio VHF et TETRA;
- Utilisant des systèmes radio et répéteurs de courte ou moyenne portée, tels que les systèmes VHF, UHF et TETRA, les systèmes de téléphonie mobile et les systèmes de

sécurité du camp, tels que la vidéosurveillance, les systèmes d'alarme incendie et les systèmes de sonorisation;

- Installant et en entretenant les systèmes radio sol-air;
- Installant et en entretenant les structures verticales d'antenne;
- Installant, en configurant, en exploitant et en assurant la maintenance des systèmes informatiques, des logiciels et des applications dans l'enceinte du campement;
- Accompagnant les unités affectées dans leurs activités de formation aux communications et à l'informatique;
- Installant et en entretenant les systèmes radio sol-air en cas de présence d'aéroport et de pistes d'atterrissage des Nations Unies, en coordination avec les services de contrôle du trafic aérien;
- Installant, en exploitant et en entretenant le matériel auxiliaire (groupes électrogènes, conteneurs, unités d'alimentation de secours, etc.).

2.6 Intervention rapide/rétablissement du service

L'unité de transmissions militaire de l'ONU doit être suffisamment souple pour répondre aux besoins urgents de rétablissement du service. Ces demandes peuvent concerner une hausse temporaire des capacités de communication et informatiques afin de répondre aux besoins opérationnels, le déplacement de campements, l'extension de campements temporaires, l'appui à la formation, le rétablissement des lignes de communication coupées, le maintien de la continuité du service pendant les rotations de contingent et la réaction rapide à d'autres situations d'urgence. Une unité de transmissions militaire unique, de la taille d'une compagnie, doit avoir la capacité d'agir et de répondre aux besoins urgents/temporaires de deux quartiers généraux au maximum, en coordination avec l'équipe d'intervention rapide de la CITS. L'intervention rapide ou le rétablissement du service suppose de pouvoir :

- Agir dans un temps de réaction conforme aux besoins de la Mission et aux moyens de l'unité de transmissions militaire de l'ONU;
- Se rendre disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;
- Déployer et gérer jusqu'à deux unités temporaires de transmissions militaires, pour permettre le déploiement temporaire de groupes de commandement;
- Gérer les systèmes satellitaires, liaisons hertziennes, réseaux de radio HF, liaisons commerciales de fibre optique, systèmes téléphoniques, systèmes de radiocommunication commutés et services commerciaux comme Internet;
- Fournir des services sécurisés et fiables d'échange d'informations par courrier électronique, vidéo, fichiers et communications vocales;
- Couvrir des distances pouvant aller jusqu'à 500 kilomètres.

Chapitre 3

Organisation et équipement de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

3.1 Organisation de base

Un quartier général de la force et/ou de secteur est généralement appuyé par une unité de transmissions militaire unique et de la taille d'une compagnie, comprenant des éléments subordonnés adaptés à ses besoins propres. Une unité de transmissions militaire générique, appuyant le quartier général de secteur et ses unités subordonnées, est constitué de cinq pelotons techniques, dont quatre sont au service d'organisations *extérieures*: un peloton d'appui au quartier général, un peloton d'appui au centre de communications, un peloton d'appui aux liaisons stratégiques et un peloton d'appui aux communications et à l'informatique. Le cinquième peloton, le peloton d'administration et d'appui, a pour mission principale de soutenir l'unité de transmissions militaire de l'ONU elle-même. Ces cinq pelotons sont décrits plus en détail dans la suite du chapitre.

3.2 Organisation modulable et modulaire des tâches

Lorsqu'elle appuie à la fois un quartier général de la force et de secteur, une unité de transmissions militaire de l'ONU doit être plus solidement constituée afin de répondre aux besoins supplémentaires de communication et d'informatique au niveau de la force. Par exemple, des personnels supplémentaires et un soutien spécialisé seront nécessaires pour accompagner le centre d'opérations conjointes, le centre d'analyse conjointe de la Mission, le centre de communications et le service d'assistance aux utilisateurs du quartier général de la force. En outre, les liaisons et services nécessaires en matière de communications et d'informatique seront plus importants. Pour connaître la différence générique sur le plan des effectifs, on se reportera aux schémas des besoins en personnel de l'annexe B. L'appui de l'unité de transmissions militaire de l'ONU aux bataillons de secteur, aux unités indépendantes et aux quartiers généraux

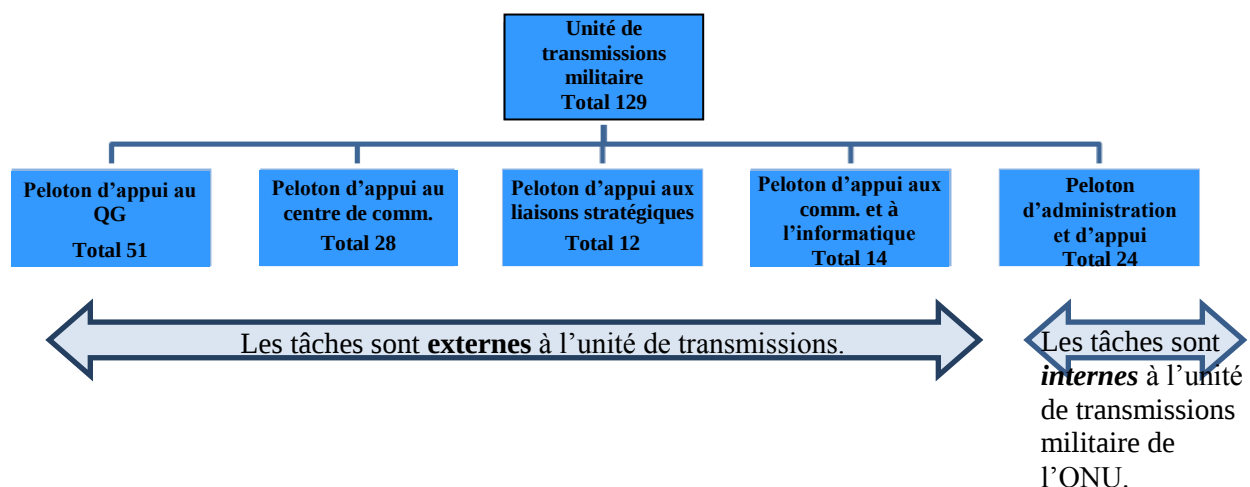
déployés temporairement est assuré par des équipes et des détachements organisés par tâche issus des pelotons techniques de l'unité de transmissions militaire. Ce type d'appui est souvent apporté par l'équipe d'intervention rapide de l'unité de transmissions militaire, en coopération avec celle de la Section des communications et de l'informatique. Cette équipe d'intervention rapide est constituée à l'avance à partir de la structure existante de l'unité de transmissions militaire et ne devient opérationnelle qu'en cas de besoin. L'unité de transmissions militaire doit également avoir la capacité organique de fournir des éléments de liaison à la branche U-6 et à la Section des communications et de l'informatique. Elle doit donc former son personnel dans de nombreux domaines, renforçant ainsi leur adaptabilité et leur polyvalence individuelles mais également celles de l'unité. Les pays fournisseurs de contingents sont vivement encouragés à ajouter la formation polyvalente à leurs programmes de formation précédant le déploiement ou en cours de mission.

3.3 Structure et personnel de l'unité de transmissions militaire type de l'ONU

Le schéma ci-dessous illustre une unité de transmissions militaire type, capable de détacher certains de ses éléments pour apporter un appui organisé par tâche, modulable et modulaire à un quartier général de la force et à un secteur entier, notamment aux bataillons, unités indépendantes et quartiers généraux temporaires affectés à ce dernier. Lorsque l'unité de transmissions militaire de l'ONU est tenue d'appuyer le quartier général de secteur et non celui de la force, elle requiert généralement moins de personnel, comme indiqué à l'annexe B, car les besoins en effectifs du nœud de communication principal sont moindres. Dans la plupart des cas, le quartier général de la force et le quartier général de secteur auront tous deux besoin d'un appui. Par conséquent, plutôt que de déployer deux unités de transmissions militaires de l'ONU pour répondre à ce besoin, il est plus rentable d'élargir l'unité et de renforcer ses compétences, et lui permettre ainsi d'absorber le surcroît de travail. L'importance de ce renforcement variera en fonction des besoins particuliers de chaque Mission. Pour maintenir les niveaux d'effectifs que

requièrent les exigences techniques, pas moins de 70 % des membres du personnel de l'unité de transmissions militaire doivent être des experts reconnus en communications et en informatique. Environ 10 % d'entre eux pourront occuper des postes de responsabilité, y compris les officiers de tous grades, qu'il s'agisse de l'officier commandant, de son commandant en second, de chefs de peloton ou des chefs d'équipe. Les 20 % restant pourront être affectés aux tâches courantes de soutien autonome et occuperont par exemple les postes de chauffeur, de mécanicien, de logisticien ou d'agent administratif. Bien entendu, ce ne sont là que des prévisions qui pourront varier, dans une certaine mesure, selon les besoins propres à la Mission.

Unité de transmissions militaire type d'une Mission des Nations Unies appuyant un quartier général de la force et les unités affectées au secteur (de la taille d'une compagnie)



3.4 Pelotons de l'unité de transmissions militaire de l'ONU de la taille d'une compagnie

3.4.1 Peloton du quartier général

Compte tenu de l'importance des réseaux de communication et informatiques provenant des quartiers généraux de la force et de secteur, l'unité de transmissions militaire de l'ONU

dispose d'un peloton¹³ qui se consacre entièrement aux besoins de ces quartiers généraux. Intitulée « Peloton d'appui au quartier général », elle a pour rôle de fournir au quartier général de la force ou de secteur des services d'installation, de configuration, d'exploitation et de maintenance des communications et de l'informatique. Le personnel du Peloton d'appui au quartier général :

- Dote en personnel les salles de radio/centres de communication en vue d'assurer un service de communication sans interruption 24 sur 24 et 7 jours sur 7;
- Configure et entretient les radios et antennes VHF et HF;
- Installe et entretient les systèmes téléphoniques;
- Gère l'installation, l'exploitation et la maintenance des ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, systèmes de visioconférence et projecteurs de l'unité;
- Aide à la configuration et à la maintenance des systèmes de brouillage;
- Gère l'installation, la configuration et la maintenance des composantes passives et actives du réseau;
- Soutient les utilisateurs importants de la structure d'assistance du quartier général;
- Gère la formation du personnel militaire et policier dans la mise en œuvre et l'utilisation du matériel de communication.

3.4.2 Peloton du centre de communications

Ce peloton fournit le personnel nécessaire pour exploiter les salles de radios et centres de communication sans interruption 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce personnel doit être prêt à travailler en équipe et à fusionner avec le personnel de transmission de l'unité hôte. Le Peloton du centre de communications :

- Configure, exploite et répare les systèmes radio HF, VHF et TETRA;

¹³ Sur les 51 postes du Peloton du quartier général, seuls 3 sont affectés au commandement et au contrôle de l'unité de transmissions militaire : un commandant, un sous-officier supérieur et un agent administratif. Les tâches administratives supplémentaires nécessaires au commandement et au contrôle sont assurées par le Peloton d'administration et d'appui.

- Gère et utilise des ordinateurs personnels équipés de MS Windows ainsi que des logiciels de bureautique, des téléphones et du matériel de communication par satellite;
- Transmet des rapports et communique sur les réseaux radio militaires, à l'aide d'alphabet, d'une orthographe, d'une fréquence et de changement de chiffrement militaires, de l'application de signaux d'appels et de vérifications de communications;
- Résume et transmet les messages et rapports militaires, écrits et oraux.

3.4.3 Peloton des liaisons stratégiques

Ce peloton installe, configure et entretient les systèmes stratégiques de communication.

Le personnel du peloton des liaisons stratégiques :

- Installe, configure et entretient les radios et antennes HF;
- Installe, configure et entretient les antennes et systèmes hertziens;
- Assure l'installation et la maintenance du matériel de communication par satellite;
- Déploie, prépare et gère des postes de commandement déployables pour une durée maximale de 60 jours.

3.4.4 Peloton des communications et de l'informatique

Le peloton des communications et de l'informatique installe, configure, exploite et entretient les systèmes de communication et informatiques. Ce peloton :

- Installe, configure et entretient les radios et antennes VHF et TETRA;
- Installe, configure et entretient les systèmes téléphoniques;
- Gère l'installation, l'exploitation et la maintenance des ordinateurs personnels, imprimantes, photocopieurs, systèmes de visioconférence et projecteurs;
- Gère l'installation, la configuration et la maintenance des composantes passives et actives du réseau;
- Soutient les utilisateurs importants de la structure d'assistance du quartier général;

- Soutient la formation du personnel militaire et policier dans la mise en œuvre et l'utilisation du matériel de communication.

3.4.5 Peloton d'administration et d'appui

Ce peloton répond aux besoins internes de l'unité de transmissions militaire de l'ONU en prenant en charge l'appui administratif, la logistique, l'installation et la maintenance des infrastructures de base, notamment l'alimentation électrique. Ce peloton :

- Soutient sur le plan administratif le Commandant et le sous-officier supérieur de l'unité de transmissions militaire de l'ONU;
- Installe les réseaux, les câbles électriques et les prises à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments;
- Installe et entretient les structures verticales et les grandes antennes;
- Installe, exploite et entretient les groupes électrogènes et les systèmes solaires;
- Prépare et fournit tout l'appui logistique nécessaire à l'unité de transmissions militaire de l'ONU.

3.5 Matériel

Typologie des éléments matériels majeurs de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

N°	Élément	Quantité	Remarques
1.	Générateur 51-75 KVA	1	
2.	Générateur 10-20 KVA	12	
3.	Station de traitement des eaux	1	
4.	Fusils	125	
5.	Mitrailleuses < 10 mm	1	1 par compagnie
6.	Tentes destinées à l'hébergement d'un groupe (8 à 10 hommes)	15	
7.	Jumelles	30	
8.	NVD	10	
9.	Hébergement/matériel de campement	6	Postes de commandement et hébergement pendant le déploiement temporaire

10.	Ambulance 4x4 (entièrement équipée)	1	
11.	Jeep 4×4 (transport de troupes)	20	
12.	Véhicule utilitaire/camion (LOCAL OU HÔTE) 2,5-5 t	2	
13.	Véhicule utilitaire/camion (LOCAL OU HÔTE) 1,5-2,4 t	2	
14.	Véhicule utilitaire/camion (LOCAL OU HÔTE) 6-10 t	8	Pour conteneurs/hébergements. 2 si le matériel de campement pour les PC est fourni et déployé dans des postes de commandement hébergés dans des conteneurs.
15.	Camion frigorifique (moins 20 pieds)	0	
16.	Camions citernes à eau	2	
17.	Remorque citerne à eau	2	
18.	Blocs sanitaires	2	
19.	Stockage de l'eau	À déterminer	
20.	Stockage du carburant	À déterminer	
21.	Camion-atelier moyen	1	

Chapitre 4

Appui à l'unité de transmissions militaire de l'ONU

4.1 Attentes en matière d'appui

L'unité de transmissions militaire de l'ONU doit répondre à l'exigence d'autonomie, conformément à l'état des besoins par unité, au mémorandum d'accord des États Membres des Nations Unies fournisseurs de contingents et au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Elle est également tenue, lors de son déploiement, d'avoir et de maintenir les ressources nécessaires ainsi que le personnel pour se prendre en charge sur le plan administratif et logistique, pendant la durée de la Mission (sauf lorsque ces éléments sont complétés par les Nations Unies). Pour éviter que les troupes arrivent sans être préparées à répondre à leurs propres besoins ou à ceux de leurs opérations, les pays fournisseurs de contingents et leurs contingents doivent indiquer clairement le type d'appui qui sera fourni par les Nations Unies, et celui qu'ils devront eux-mêmes assurer. Pour un exemple type et précis des besoins en matière d'appui à l'approvisionnement initial et à l'autonomie, on se reportera à l'annexe A. Le détail des éléments à prévoir figure dans des documents essentiels tels que l'état des besoins par unité et un éventuel mémorandum d'accord ou la lettre d'attribution des États Membres des Nations Unies fournisseurs de contingents. On ne saurait trop souligner l'attention particulière qui doit être accordée aux besoins spécifiques en rations, eau, hébergement, appui et fournitures médicales.

4.2 Rôle du Commandant de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

Avant le déploiement sur le théâtre opérationnel de la Mission, le Commandant de l'unité de transmissions militaire de l'ONU doit s'assurer de sa capacité à mettre en place, entretenir et renouveler sa force. Il doit prendre en compte l'incidence des pertes humaines, de la consommation, des pertes matérielles et des délais de réapprovisionnement avant de planifier, allouer et équilibrer les ressources en conséquence. Il doit évaluer les risques et la sécurité liés à ses équipements et moyens logistiques autonomes, nœuds et liaisons de communication, et

adapter son plan afin de réduire l'incidence des contraintes inévitables sur les ressources disponibles. Il doit étudier attentivement les directives des Nations Unies et des pays fournisseurs de contingents pour déterminer les besoins de soutien logistique complémentaires.

4.3 Appui technique majeur

Avant le déploiement, les négociations entre les Nations Unies et les pays fournissant des contingents doivent tenir compte des éventuels besoins de l'unité de transmissions militaire en ce qui concerne les éléments majeurs de génie militaire tels que les parcs d'antennes et les barrières physiques de protection de la force. L'identification précoce des besoins majeurs dans le domaine du génie est essentielle pour qu'une pleine capacité opérationnelle soit atteinte dès que possible, en particulier lorsque les unités de transmissions militaires de l'ONU s'installent dans de nouveaux emplacements. Les principales tâches en matière de génie militaire relèvent de la responsabilité de la Mission et font partie de son plan principal de génie.

4.4 Autonomie de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

Lorsque l'unité de transmissions militaire de l'ONU arrive dans la zone de la Mission, il lui appartient de répondre à ses propres besoins en rations, eau, carburant, huile et autres fournitures pour les 30 à 90 premiers jours, selon les termes du mémorandum d'accord et de l'état des besoins par unité. En règle générale, le matériel est déployé pour la durée de la Mission et la relève des contingents a lieu tous les 12 mois. Sous réserve des négociations du mémorandum d'accord, l'unité de transmissions militaire de l'ONU peut être tenue d'être autonome dans les domaines suivants :

- La restauration;
- Les communications¹⁴;

¹⁴ Les communications internes d'un contingent relèvent de la responsabilité des pays fournisseurs de contingents. Les contingents doivent venir avec un matériel adapté pour permettre à leurs communications internes d'établir le contact entre leur quartier général le plus élevé et leurs pays respectifs et chacun de leurs détachements, sections, équipes, compagnies et bataillons subordonnés. Les pays fournisseurs de contingents doivent aussi fournir un accès au courrier électronique et à Internet à des fins personnelle ou de qualité de vie. Les Nations Unies fournissent uniquement un appui stratégique aux communications entre les

- Les bureaux;
- L'électricité;
- Le génie mineur;
- La neutralisation des explosifs et munitions¹⁵;
- Le blanchissage et le nettoyage;
- Le matériel de campement (voir ci-dessous et au paragraphe 5c du modèle d'état des besoins par unité, à l'Annexe A);
- Les installations d'hébergement :
 - **Hébergement initial** : La Mission de l'ONU prépare des sites sur le terrain respectueux de l'environnement, mais rudimentaires, à l'emplacement du déploiement. Le contingent doit, lorsqu'il se déploie, disposer d'une quantité suffisante de matériel de campement pour la totalité des installations d'hébergement, des installations d'entreposage, des bureaux, des blocs sanitaires de campagne, des ateliers et ainsi de suite. C'est la Mission de l'ONU qui prend les dispositions concernant les sources d'eau; le contingent doit, lorsqu'il se déploie, disposer d'une quantité suffisante d'appareils de purification pour produire l'eau purifiée qu'il consomme. La Mission est la source des fournitures pour la défense des périmètres et d'ensembles additionnels de fournitures pour la défense des périmètres destinés aux opérations mobiles.
 - **Installations d'hébergement permanentes** : La Mission de l'ONU s'efforce de fournir des installations d'hébergement en dur après la période initiale de six mois sous la tente dans du matériel appartenant aux contingents; si elle ne le fait pas, elle

quartiers généraux de la Mission, de la force et de secteur et les unités subordonnées du secteur qui ne relèvent pas du quartier général de secteur, comme les bataillons alloués par un autre pays fournisseurs de contingents et les unités déployées de manière indépendante.

¹⁵ Uniquement dans la zone interne du campement de l'unité militaire des Nations Unies. Ne s'applique pas aux activités de déminage.

verse un remboursement au taux de pénalisation prévu jusqu'à ce que des installations d'hébergement préfabriquées puissent être fournies.

- **Installations d'hébergement déployables** : Le contingent doit, lorsqu'il se déploie, disposer d'une quantité suffisante du matériel de campement nécessaire pour des déploiements opérationnels et tactiques de courte durée.
 - **Structure d'hébergement sous toile** : Le matériel de campement doit inclure un plancher et une capacité, selon le cas, de chauffage et de refroidissement, de même que des filets aux portes, aux fenêtres et aux auvents intérieurs et extérieurs des tentes. Les tentes à double paroi et à armature métallique sont, en raison des conditions sur le terrain, recommandées. Il est aussi, pour leur stabilité, recommandé d'installer les tentes sur des fondations en ciment ou en bois. Les installations d'hébergement déployables mentionnées dans le paragraphe qui précède sont exclues de cette exigence.
- L'équipement de base pour la lutte contre l'incendie;
 - La détection des incendies et les systèmes d'alarme incendie;
 - Les aspects médicaux : observation et identification des traitements;
 - La lutte contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires¹⁶;
 - Les fournitures pour la défense des périmètres;
 - Les fournitures diverses;
 - L'accès à Internet;

¹⁶À ce jour, les Casques bleus des Nations Unies n'ont pas été exposés à un environnement de guerre biologique ou nucléaire. En revanche, il leur est arrivé de devoir travailler dans un environnement de guerre chimique. Il est donc important que certains éléments de la menace chimique, biologique, radiologique et nucléaire soient traités lors de formations, de sorte à tenir compte des caractéristiques, symptômes, précautions à prendre, de l'utilisation de vêtements de protection et de matériel de suivi de la détection pour tous ces types de menaces. Si l'on dispose de peu de temps, les unités militaires doivent se concentrer sur la détection et la protection contre les armes chimiques. – Manuel de formation au maintien de la paix des Nations Unies, Training Guidelines for National or Regional Training Programmes, non daté, p. 28, publié par le DOMP : http://ppdb.un.org/Policy%20%20Guidance%20Database/MAN_UN_PEACEKEEPING_TRAINING.pdf.

- Le matériel de caractère exceptionnel;
- Les éléments de qualité de vie.

4.5 Soutien logistique de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

4.5.1 Le soutien logistique des unités de transmissions militaires de l'ONU est coordonné par l'entremise des quartiers généraux de secteur et de la force. L'unité de transmissions militaire de l'ONU doit par conséquent se coordonner avec la structure logistique de ces deux quartiers généraux (CEMA Soutien des opérations, U-4 LOG, U-1 PER), le bureau du chef du pilier Services et le Centre d'appui à la Mission (anciennement Centre des opérations logistiques conjointes). La planification des opérations détermine les besoins logistiques particuliers et les structures connexes de commandement et contrôle de la logistique qui s'appliquent à chaque opération lorsque l'unité de transmissions militaire de l'ONU est engagée. À l'issue de la période initiale de fonctionnement en autonomie et en plus des obligations d'appui des pays fournisseurs aux contingents qu'ils déploient, tous les autres besoins d'appui vitaux et opérationnels de l'unité de transmissions militaire de l'ONU sont satisfaits par le Directeur de la Mission ou le Chef d'appui à la Mission par l'intermédiaire du bureau du Chef du pilier Services.

4.5.2 Les Nations Unies fournissent les éléments et services suivants :

- Les rations alimentaires (l'entreposage, la préparation et parfois le transport incombent au contingent);
- L'eau brute en vrac (ou son accès). Les pays fournisseurs de contingents doivent assurer la purification, l'entreposage et le transport;
- Le carburant en vrac;
- Le déplacement stratégique du matériel appartenant aux contingents et du personnel, du pays d'origine à la zone de la Mission;

- La principale voie d’approvisionnement, l’entretien des routes et des autres infrastructures et le déminage. Le génie mineur et l’entretien courant incombent aux pays fournisseurs de contingents. Les lecteurs sont invités à consulter le mémorandum d’accord applicable;
- Le sang et les dérivés sanguins;
- L’évacuation sanitaire (EVASAN) primaire/secondaire¹⁷, le transport du personnel malade et blessé vers les installations médicales appropriées ainsi que les soins qu’ils reçoivent en route¹⁸.

4.6 Appui médical et EVASAN primaire/secondaire

4.6.1 Moyens médicaux

Les unités de transmissions militaires de l’ONU ne se déploient généralement pas avec l’intégralité de leurs propres équipes médicales. Elles reçoivent normalement un appui médical de niveau 1 et de niveau supérieur des autres unités militaires affectées, disposant des moyens nécessaires et également capables de stabiliser les victimes dans l’attente d’une EVASAN primaire ou secondaire (voir le paragraphe 5, de l’exemple d’état des besoins par unité, à l’annexe A). Chaque unité de transmissions militaire de l’ONU (de la taille d’une compagnie) peut déployer des éléments dans la zone de la Mission avec une composante médicale connexe fournie par une autre unité, si nécessaire. L’aptitude à évacuer les victimes de l’unité de transmissions militaire de l’ONU vers des hôpitaux de niveau 1, 2 ou 3 doit être prévue et vérifiée avant chaque mission de cette unité.

¹⁷ L’expression EVASAN primaire désigne le transport urgent de toute personne blessée ou malade, dont la vie est en danger, jusqu’à des installations de traitement initial ou de traitement médical. Une évacuation rapide des blessés est vitale pour l’efficacité opérationnelle. L’expression EVASAN secondaire désigne le transport de personnes blessées ou malades dont la vie n’est pas en danger, de la zone d’opérations ou d’un autre endroit vers une installation de traitement médical, et les soins que le personnel médical donne en route.

¹⁸ Pour plus de détails concernant les lignes directrices opérationnelles, logistiques et administratives d’ordre médical applicables aux États Membres, au Siège de l’Organisation des Nations Unies et aux missions sur le terrain, on consultera le Medical Support Manual for United Nations Field Operations (manuel de soutien sanitaire des Nations Unies applicable aux opérations sur le terrain), à http://ppdb.un.org/Nav%20Pages/PolicyFramework_Default.aspx.

4.6.1 EVASAN primaire/secondaire de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

Les éléments de l'unité de transmissions militaire de l'ONU peuvent évoluer par petits groupes (2 à 3 personnes) dans toute la zone d'opérations, ce qui rend les opérations d'évacuation sanitaire primaire et secondaire à la fois cruciales et difficiles. Pour atténuer ces préoccupations, l'unité de transmissions militaire de l'ONU se prépare à l'EVASAN primaire et secondaire par une planification et une formation approfondies, ainsi que par des ressources d'évacuation préétablies.

4.6.2 Planification et formation applicables à l'EVASAN primaire et secondaire

Durant la phase de planification de chaque opération, les capacités et les procédures d'EVASAN primaire/secondaire et l'horaire font l'objet d'une attention particulière de la part des officiers compétents du quartier général de secteur ou de la force. Les moyens d'EVASAN primaire ou secondaire et les hôpitaux de niveau 1, 2 ou 3 de la force/Mission des Nations Unies assurent un soutien sanitaire et doivent s'entraîner avec l'unité de transmissions militaire de la Mission. La formation en EVASAN primaire ou secondaire vise l'interopérabilité avec les éléments d'appui, comme les moyens aériens, et avec d'autres éléments de la force tels que la force d'intervention rapide. Lorsque des moyens aériens d'EVASAN primaire ou secondaire ne sont pas disponibles ou ne conviennent pas, une EVASAN primaire ou secondaire d'une autre nature est organisée à l'aide de moyens et de procédures de la force ou de la Mission. L'EVASAN primaire ou secondaire de l'unité de transmissions militaire de l'ONU fait normalement intervenir des unités recourant à tous les moyens disponibles du secteur, de la force et de la Mission.

4.7 Appui du personnel du Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'unité de transmissions militaire

4.7.1 Le Département de l'appui aux missions au Siège de l'Organisation des Nations Unies apporte un soutien spécialisé aux Missions de maintien de la paix dans les domaines des

remboursements financiers, des services d'appui logistique, des communications et de l'informatique, des ressources humaines et de l'administration générale. Cet appui est fourni aux Missions sur le terrain et aux contingents des pays fournisseurs par l'entremise du DFS et de ses Directeurs de mission/Chefs d'appui à la Mission et leurs subordonnés.

4.7.2 Le matériel servant à la communication entre les quartiers généraux de la Mission, de la force ou de secteur et l'unité de transmissions militaire de l'ONU est fourni en tant que matériel appartenant aux Nations Unies. Le matériel appartenant aux Nations Unies garantit que l'unité de transmissions militaire de l'ONU dispose de transmissions protégées organiques de type militaire au sein du réseau de transmissions de la force ou de la Mission. Les systèmes internes de communication et d'information de l'unité de transmissions militaire de l'ONU sont alloués par les pays fournisseurs de contingents en tant que matériel appartenant aux contingents.

4.7.3 Le calcul du remboursement aux États Membres des Nations Unies du matériel appartenant aux contingents est établi par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents et des organes législatifs des Nations Unies. Les détails de ce remboursement au niveau des contingents figurent dans le mémorandum d'accord, qui est la référence principale en ce qui concerne l'appui logistique accordé aux contingents (y compris à l'unité de transmissions militaire de l'ONU) pour chaque mission particulière de maintien de la paix. S'il ne figure pas dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, le matériel majeur est, si la situation l'exige, traité comme un « matériel spécial ». Si ce matériel fait l'objet d'une location avec services, son entretien incombe au pays qui fournit le contingent (voir le paragraphe 4.8 ci-dessous pour la définition d'un contrat de location avec ou sans services). Conformément au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, le matériel mineur spécial ou les articles consommables non visés par les taux standard de remboursement applicables au soutien logistique autonome peuvent être considérés comme un « matériel particulier ». Le matériel en

question sera remboursé conformément aux ententes spéciales bilatérales entre le pays qui fournit le contingent militaire ou le personnel de police et les Nations Unies.

4.7.4 Le plan logistique du DFS est la base pour l'identification des ressources susceptibles d'être redéployées à partir d'autres lieux (par exemple, la base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi ou d'autres missions sur le terrain), en appui au déploiement de la Mission. Ce plan sert également de base de négociation avec les pays fournisseurs de contingents potentiels en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents que chacun d'entre eux est tenu de fournir à la Mission, en plus des services applicables de soutien logistique autonome.

4.7.5 Constitution de la force et planification logistique

Il est essentiel de coordonner le processus de constitution de la force avec la planification logistique. Cette coordination se produit dès lors que les pays fournisseurs de contingents ont été recensés. Les problèmes que pourraient rencontrer les pays fournisseurs de contingents pour équiper ou soutenir leurs contingents sont déterminés et sont dotés en personnel en vue de leur résolution au Siège des Nations Unies. Les problèmes sont évalués d'après un ensemble de données transmises par les pays fournisseurs de contingents et obtenues lors de contrôles menés par le personnel du DOMP. Le Département de l'appui aux missions des Nations Unies reconnaît que de nombreux États Membres ne possèdent pas l'intégralité du matériel nécessaire pour une Mission particulière de l'ONU et ont donc pris leurs dispositions à cet égard.

4.8 Contrat de location avec ou sans services

Pour veiller à ce que les unités envoyées par les États Membres disposent des moyens requis, plusieurs options permettent de s'assurer que le matériel majeur et l'appui associé seront fournis. Regroupées sous les intitulés « contrats de location avec ou sans services », ces différentes options dépendent directement du taux de remboursement.

4.8.1 Contrat de location avec services

Dans le cadre d'un contrat de location avec services, le contingent se déploie avec son matériel, dont il assure l'entretien et l'exploitation. En règle générale, par souci de normalisation et d'interopérabilité, toutes les parties préfèrent un contrat de location direct avec services, qui peut prendre l'une des deux formes suivantes :

- L'hébergement, les ateliers et les services publics (par exemple, les générateurs électriques) incombent généralement, conformément au mémorandum d'accord, au pays fournisseur de contingents. Le pays fournisseur de contingents alloue également le matériel, les accessoires mineurs connexes, l'appui aux ateliers, les pièces de rechange et le personnel d'entretien. Il est remboursé sur la base de taux préétablis.
- Un pays fournisseur de contingents alloue le matériel majeur, tandis qu'une seconde partie, conformément à un arrangement bilatéral, se charge de l'appui. Dans ce cas, le pays fournisseur de contingents déployés dans la zone de la Mission et utilisant le matériel est remboursé par les Nations Unies. La seconde partie est remboursée, le cas échéant, en vertu d'un accord bilatéral sans participation des Nations Unies et sans que la responsabilité de celle-ci ne soit engagée.

4.8.2 Contrat de location sans services

Dans le cadre d'un contrat de location sans service, le contingent se déploie sans son matériel, mais les Nations Unies prennent en charge l'appui. Cet arrangement peut prendre de multiples formes :

- Tout d'abord, le pays contributeur de contingents peut fournir le matériel, tandis que les Nations Unies se chargent de l'appui, des pièces de rechange et de l'entretien. Le pays contributeur de contingents est alors remboursé, mais au taux du contrat de location sans services.
- Le pays contributeur de contingents fournit le matériel et les Nations Unies prennent les dispositions voulues pour qu'un autre État Membre fournisse l'appui. Le premier est

remboursé au taux du contrat de location sans services, le dernier selon le barème fixé pour l'entretien et l'appui.

- Le pays contributeur de contingent fournit le matériel, est remboursé au taux du contrat de location sans services et les Nations Unies assurent l'appui par l'entremise d'un sous-traitant.

4.9 Lettre d'attribution

L'appui logistique primaire d'un contingent provient de sources logistiques militaires nationales contrôlées par le pays fournisseur de contingents. Des sous-traitants civils peuvent également fournir cet appui. Les éléments matériels majeurs peuvent accompagner le déploiement des unités, ou peuvent être fournis par les Nations Unies dans la zone de la Mission. Les Nations Unies peuvent également répondre aux besoins particuliers d'appui qui ne figurent pas déjà dans un mémorandum d'accord ou ne sont pas prévus au titre d'un contrat commercial. Ces besoins peuvent être satisfaits par un dispositif contractuel connu sous le nom de lettre d'attribution, par lequel les Nations Unies acquièrent des fournitures ou des services particuliers auprès d'un État Membre. Les lettres d'attribution sont utilisées dans les contextes suivants :

- Un pays fournisseur de contingents déploie, relève ou rapatrie son personnel et son matériel par ses propres moyens;
- On a besoin de matériel essentiel ou de services qui ne sont pas disponibles auprès des sources d'approvisionnement habituelles;
- Les articles et les services dont la Mission a besoin ne sont pas mentionnés dans le mémorandum d'accord;
- Un pays fournisseur de contingents fournit des aéronefs ou des navires à une mission.

4.10 Visites d'inspection avant déploiement

Compte tenu de la nécessité financière et opérationnelle de s'assurer que les contingents sont correctement équipés, le DOMP organise des visites d'inspections avant déploiement. Ces visites ont généralement lieu lorsque le pays fournisseur de contingents et le Siège des Nations Unies concluent un mémorandum d'accord. Ce mémorandum d'accord porte sur le personnel, le matériel majeur, les éléments d'autonomie et de la Mission. Il établit, de manière contractuelle, ce que chacune des parties respectives fournit.

4.11 Accord sur le statut des forces

4.11.1 D'un point de vue logistique, l'Accord sur le statut des forces précise les conditions de l'appui fourni par l'État hôte à la Mission des Nations Unies, ainsi que les droits du personnel et des opérations de cette dernière. Le Département de l'appui aux missions du Siège des Nations Unies est chargé de négocier les Accords sur le statut des forces avec l'État hôte.

4.11.2 Les Accords sur le statut des forces codifient également les relations entre la Mission et l'État hôte, en décrivant les droits, privilèges et immunités de la mission et de son personnel, ainsi que les obligations de la mission envers le gouvernement hôte¹⁹. Les Accords sur le statut des forces régissent le statut juridique des contingents et du personnel civil déployés au titre de la Mission dans l'État hôte, et précisent l'immunité juridique dont jouit le personnel des Nations Unies en ce qui concerne le règlement des litiges, les modalités d'exercice de la compétence civile et pénale sur les membres militaires et civils de la Mission, ainsi que les dispositions relatives à la liberté de circulation, la fiscalité, les douanes, les contrôles de l'immigration, les fréquences radio, les autorisations de vol et l'autorisation de porter l'uniforme et des armes. Aux termes des dispositions habituelles d'un Accord sur le statut des forces, le personnel militaire

¹⁹ Handbook on United Nations Multidimensional Peacekeeping Operations, publié par le Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix du DOMP, décembre 2003, p. 13, disponible à l'adresse <http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/Pbps/library/Handbook%20on%20UN%20PKOs.pdf>

jouit de l'immunité de poursuites de l'État hôte pour les infractions commises sur son territoire, mais peut néanmoins être soumis à la compétence de ses autorités nationales²⁰.

4.12 Éléments nationaux de soutien logistique

4.12.1 Les États Membres fournissant du personnel militaire et/ou de police aux Missions des Nations Unies, peuvent, avec l'accord préalable de celles-ci, renforcer ce personnel avec un élément national de soutien logistique. Les États Membres peuvent décider d'organiser des éléments nationaux de soutien logistique et apporter ainsi aux services administratifs et logistiques de leurs contingents déployés un niveau national de soutien qui peut dépasser les exigences visées par les Nations Unies ou s'en écarter. Un élément national de soutien logistique prévoit du personnel et du matériel *en plus de* ceux convenus par les Nations Unies et les États Membres en vertu du mémorandum d'accord applicable, et/ou conformément à la description énoncée dans l'état des besoins par l'unité ou l'état des besoins de la force pour la Mission en question sur le terrain.

4.12.2 Ce renfort étant supérieur aux prescriptions des Nations Unies, celles-ci ne proposent aucun remboursement et déclinent toute responsabilité financière en ce qui concerne le coût lié aux éléments nationaux de soutien logistique, à la relève ou au soutien logistique autonome. Néanmoins, du point de vue juridique, le personnel de l'élément national de soutien logistique est considéré comme faisant partie du contingent militaire ou de police de l'État Membre. L'effectif total de l'élément national de soutien logistique sera précisé dans le mémorandum d'accord applicable entre les Nations Unies et l'État Membre, et sera raisonnablement proportionnel aux effectifs du contingent ou de l'unité de police constituée concernée. Il ne devra pas dépasser 50 personnes sans justification probante de l'État Membre et sans l'approbation du Sous-Secrétaire général du Département des opérations de maintien de la paix.

²⁰ Glossary of Humanitarian Terms in Relation to the Protection of Civilians in Armed Conflict (Glossaire des termes humanitaires relatifs à la protection des civils dans les conflits armés) du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, 2003, disponible à l'adresse : <http://ppdb.un.org/Policy%20%20Guidance%20Database/Glossary2004.pdf>.

Chapitre 5

Formation de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

5.1 Objectif

Le présent chapitre a pour objectif d'aider les commandants et responsables des unités de transmissions militaires de l'ONU dans l'obligation professionnelle qu'ils ont d'entretenir la formation et l'état de préparation opérationnelle du personnel placé sous leur autorité. Les paragraphes ci-après expliquent brièvement les différentes responsabilités et attentes des Nations Unies en matière de formation, ainsi que les besoins en formation et la formation militaire professionnelle à privilégier. Les Nations Unies reconnaissent pleinement la souveraineté et les prérogatives des pays fournisseurs de contingents en ce qui concerne la formation militaire de leur personnel et unités. La formation militaire par les pays fournisseurs de contingents est le socle à partir duquel les unités de transmissions militaires de l'ONU peuvent contribuer et s'adapter au contexte de maintien de la paix des Nations Unies. Les besoins en formation énoncés dans le présent chapitre sont axés sur la tâche à accomplir et ne sont pas nécessairement propres au maintien de la paix des Nations Unies. L'objectif est de fournir de façon opportune aux commandants et aux chefs subalternes une liste complète des sujets importants, pour préparer leurs unités en vue d'un déploiement des Nations Unies ou à la situation consécutive à un tel déploiement. Les commandants et les chefs subalternes devront affiner ces thèmes de formation de manière plus approfondie, en fonction des besoins de leurs unités. Afin de satisfaire le niveau de détail supérieur d'une formation propre aux Missions des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix prépare actuellement un matériel pédagogique spécialisé pour que les pays fournisseurs de contingents qui participent à des opérations de l'ONU disposent d'objectifs concernant la formation au maintien de la paix.

5.2 Responsabilités et attentes en matière de formation

La formation, peu importe le sujet, relève à chaque niveau organisationnel du commandement militaire. Les commandants des forces militaires et les superviseurs ont l'obligation professionnelle, juridique et morale de veiller à ce que leur personnel et leurs unités soient entraînés comme il convient pour accomplir leurs missions. Les unités de transmissions militaires de l'ONU sont normalement composées de personnel d'un seul pays fournisseur de contingents, mais peuvent parfois comprendre des éléments d'autres pays fournisseurs de contingents. La formation nationale est dans l'idéal conforme aux paramètres fixés par les Nations Unies dans le présent manuel (dans un souci d'efficacité et d'interopérabilité) et peut donc ne nécessiter pour l'unité en cours de déploiement qu'une formation limitée complémentaire pour se familiariser davantage avec les opérations de maintien de la paix et les besoins propres à une mission en particulier. Le Service intégré de formation, qui fait partie de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du DOMP au Siège des Nations Unies, fournit ce type de matériel pédagogique propre aux missions de l'ONU. Ce service a mis au point des modules de formation propres à la Mission qui, lorsqu'ils sont appliqués, contribuent à transformer et réorienter les unités militaires des Nations Unies vers les tâches et les défis associés aux opérations de maintien de la paix. Il fixe les normes des opérations de maintien de la paix pour toutes les phases de la formation, en s'appuyant sur les priorités et les politiques, les enseignements tirés et les pratiques optimales des différents services. Il diffuse les normes obligatoires auprès de tous les partenaires de formation au maintien de la paix, y compris les États Membres et les Missions sur le terrain. Les planificateurs doivent tenir compte des besoins de formation lorsqu'ils élaborent les calendriers de déploiement et prévoient la relève des contingents, de sorte que les unités puissent recevoir la formation nécessaire avant leur déploiement. À son arrivée dans la zone de la Mission, le quartier général de la force doit organiser des sessions de formation des formateurs, pour mettre en place les formations prévues

pour le contingent. La formation individuelle et surtout collective de l'unité de transmissions militaire de l'ONU doit également mettre l'accent sur l'interaction avec les différents éléments de la Mission (en particulier le Service intégré de formation), les partenaires de la Mission et les autres acteurs présents dans la zone d'opérations.

5.3 Besoins en formation

5.3.1 La formation de l'unité de transmissions militaire de l'ONU doit être fondée sur les prescriptions de la Mission, tels qu'énoncés dans l'état des besoins par unité et sur la formation dispensée par le Service intégré de formation dans le domaine des communications et de l'informatique (voir l'exemple à l'annexe C). La formation intensive aux systèmes et propres aux technologies utilisées sur le matériel fourni par les Nations Unies doit figurer au nombre de ces prescriptions. La Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions fixe le cadre de cette partie de la formation requise et de la préparation de l'unité. La formation aux communications et à l'informatique décrite à l'annexe C aidera les pays fournisseurs de contingents et les commandants d'unité à concevoir leurs programmes nationaux de formation, à assurer la formation des unités de transmissions et à évaluer leurs résultats. L'annexe C aborde également des sujets que les pays fournisseurs de contingents voudront peut-être examiner avec le Service intégré de formation en vue d'un soutien supplémentaire.

5.3.2 Le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies examine de manière approfondie la formation commune des unités militaires des Nations Unies et devrait être étudié par toutes les unités prenant part aux missions de maintien de la paix²¹. Les principales qualités professionnelles dignes d'un intérêt particulier au regard de la formation sont notamment la planification militaire, la capacité d'intégrer et d'organiser différentes sources de personnel et de matériel spécialisé, les compétences (écrites et orales) de communication, l'acquisition d'une

²¹Le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie, vol. I et II, peut être consulté aux adresses <http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/unibammanualvol1.pdf> et <http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/unibammanualvol2.pdf>.

vivacité et d'une souplesse d'esprit, une conscience et une sensibilité culturelles, des compétences linguistiques et la connaissance des systèmes de communication et informatiques des Nations Unies. Des descriptions de formations générales des Nations Unies au maintien de la paix, notamment les différentes phases telles que la formation précédant le déploiement, la formation initiale, la formation permanente ou en cours de mission (qui relève du commandement par souci de maintien de l'efficacité opérationnelle), et la formation en cours d'emploi figurent dans le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies. Les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies qui y sont décrits sont applicables à toutes les unités militaires, quelle que soit leur spécialité.

5.3.3 Si la formation militaire peut varier selon les objectifs et les ressources nationaux, il existe des exigences de formation fondamentales qu'il convient de satisfaire lorsqu'on se prépare à prendre part à une mission de maintien de la paix. Ces prescriptions doivent, en particulier pour les unités de transmissions militaires de l'ONU, mettre l'accent sur :

- Les règles d'engagement de la Mission;
- La protection des civils;
- Les conditions géographiques et environnementales propres à la Mission dont les caractéristiques physiques et opérationnelles uniques posent certaines difficultés opérationnelles à la transmission efficace des communications;
- Les directives propres à la Mission, tirées de documents publiés par le Bureau des affaires militaires du DOMP, tels que l'état des besoins par unité et les directives à l'intention des pays fournisseurs de contingents; les modules d'information précédant le déploiement du Service intégré de formation; les documents de la Mission sur le terrain, tels que la Directive sur la formation du commandant de la force;

- Les observations résultant de la reconnaissance accomplie par le nouveau Commandant de l'unité de transmissions militaire de l'ONU et formulées par le personnel affecté dans la zone de la Mission;
- Les enseignements tirés de l'unité de transmissions militaire de l'ONU sortante;
- La sensibilisation aux menaces asymétriques, en particulier l'utilisation d'engins explosifs improvisés;
- *Les formations certifiées par les Nations Unies/la CITS (que ce soit dans un centre de formation spécialisé ou dans la zone de la Mission) dans les domaines de l'installation, de la configuration, de l'exploitation et de l'entretien du matériel et des services de communication et d'informatique appartenant aux Nations Unies sont obligatoires et sont une condition préalable à l'accomplissement des tâches confiées à l'unité de transmissions militaire de l'ONU (voir l'annexe C).*

5.4 Formation militaire professionnelle à privilégier

Les pays fournisseurs de contingents devraient privilégier plusieurs sujets de formation militaire professionnelle lors de la préparation de leur personnel et de leurs unités aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La connaissance des systèmes de commandement, de contrôle et logistiques des Nations Unies (notamment tels qu'expliqués dans les chapitre 1 et 4 du présent Manuel) est indispensable pour que les contingents soient efficaces lors de la Mission intégrée des Nations Unies sur le terrain. Les pays fournisseurs de contingents sont invités à former des responsables capables de travailler dans une structure d'appui à la Mission gérée par des civils, tout en restant à l'écoute des unités militaires soutenues et de la chaîne de commandement militaire de la Mission. Au-delà de la maîtrise de sujets techniques particuliers, les chefs d'unité de transmissions militaire de l'ONU doivent être capables d'organiser toutes les fonctions de l'unité permettant l'application coordonnée de ses moyens. L'aptitude à travailler avec d'autres nationalités est une exigence fondamentale dans les opérations des Nations Unies.

L'apprentissage des langues et la familiarisation aux aspects culturels propres à la Mission pourraient être incorporées à la formation militaire professionnelle dispensée par les pays fournisseurs de contingents, et pas uniquement à la formation précédant leur déploiement. L'anglais et le français étant les deux langues les plus fréquemment demandées lors des Missions des Nations Unies, il est hautement souhaitable que le personnel de l'unité de transmissions militaire de l'ONU maîtrise ces deux langues ou l'une d'entre elles au moins pour les besoins élémentaires de communication. La formation de membres importants des contingents à la communication en anglais ou en français facilitera l'intégration de leur unité dans l'ensemble de la Mission. En outre, il serait extrêmement utile d'affecter au moins deux agents bilingues de l'unité de transmissions militaire de l'ONU aux salles radio. Les pays fournisseurs de contingents sont invités à collaborer avec le Service intégré de formation du DOMP pour élaborer des enseignements en salle et des exercices de poste de commandement sur les thématiques du maintien de la paix qui pourront ensuite enrichir la formation professionnelle militaire propres aux pays fournisseurs de contingents.

Chapitre 6

Évaluation de l'unité de transmissions militaire de l'ONU

6.1 Critères d'évaluation

6.1.1 Les évaluations sont extrêmement utiles pour les pays fournisseurs de contingents, les commandants de contingents et les planificateurs et responsables de missions des Nations Unies car elles leur permettent d'organiser, de former, d'équiper, de déployer et d'employer du personnel militaire. Les pays fournisseurs de contingents s'évaluent le plus souvent eux-mêmes (en plus des évaluations effectuées par les quartiers généraux de la force et de secteur) afin de déterminer et de surveiller l'état de la formation individuelle et collective et vérifier l'entretien et la performance du matériel. Surtout, les évaluations formelles ont pour but d'aider les pays fournisseurs de contingents et les contingents militaires à satisfaire aux normes de performance et d'interopérabilité fixées au plan national et à l'échelle des Nations Unies.

6.1.2 L'état de préparation opérationnelle d'un contingent militaire se mesure à l'aune de différents critères, tels que les besoins de la Mission, la structure organisationnelle, les normes opérationnelles, la capacité à accomplir les tâches essentielles de la mission, le niveau de formation, ainsi que les normes administratives et logistiques. L'évaluation doit analyser les activités liées aux tâches à chaque niveau du contingent militaire et tenir compte des personnes, groupes d'actions concrètes et commandants. Les listes de contrôle de l'évaluation figurant à l'annexe D présentent à la fois des critères généraux d'évaluation du maintien de la paix et d'autres critères plus propres à l'unité de transmissions militaire de l'ONU. Pour accéder à un ensemble complet de listes de contrôle d'évaluation du commandant, on se reportera au chapitre consacré aux normes de capacités de maintien de la paix du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies.

6.2 Appui à l'évaluation indépendante

Grâce à des évaluations indépendantes faisant appel à des experts de centres nationaux de formation et des personnels expérimentés dans le maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents peuvent déterminer avec certitude le niveau de préparation de leur personnel, de leurs unités et de leur matériel dans ce domaine. Des ressources suffisantes dans les différentes thématiques de formation, en munitions pour les tirs à balles réelles, en salles de classe et en matériel utile aux besoins de la mission amélioreront considérablement les activités de préparation et d'évaluation. Les lacunes éventuelles de capacités peuvent être corrigées par une action adaptée des pays fournisseurs de contingents visant à apporter les améliorations nécessaires. En outre, le quartier général de la force des Nations Unies procède à sa propre évaluation des unités de la force au moment de leur déploiement. Ainsi, plusieurs évaluations contribuent à renforcer l'état de préparation opérationnelle et les performances.

6.3 Conduite des évaluations

Des évaluations formelles sont vivement recommandées avant et pendant les activités de la mission. Les critères d'évaluation doivent se fonder sur des normes mesurables et quantifiables qui sont précises, réalisables, réalistes et par nature limitées dans le temps. Les évaluations peuvent se faire de manière modulée par niveau (des soldats individuels aux commandants) et par activité (équipe, section, peloton, compagnie ou bataillon) et sur la base de la tâche à accomplir, afin de renforcer de manière systématique les compétences et intégrer les moyens d'application collective. Outre les normes nationales de formation, d'autres directives sur la conduite des évaluations sont présentées dans les exemples de listes de contrôle de l'Annexe D. Des liens et des références figurent tout au long du présent manuel concernant les politiques, directives, procédures opérationnelles permanentes et lignes directrices des Nations Unies.

6.4 Évaluations précédant le déploiement

6.4.1 Un contingent militaire est censé être bien formé et maîtriser les compétences militaires et tactiques, techniques et procédures défensives conventionnelles élémentaires qui sont conformes aux normes militaires de son pays avant de se concentrer sur la formation au maintien de la paix. Les visites d'inspection avant déploiement organisées par le DOMP permettent d'évaluer le contingent de manière indépendant avant son déploiement dans la zone de la Mission. Lors des évaluations précédant le déploiement conduites par le pays fournisseur de contingents et le DOMP, la capacité du contingent à accomplir les tâches suivantes pourra être évaluée :

- Veiller à l'assemblage, au regroupement et à l'équipement de l'unité militaire en temps voulu, conformément à l'état des besoins par unité et au mémorandum d'accord;
- Mener à bien des tâches/capacités individuelles et collectives propres à la mission et axées sur la tâche à accomplir;
- Déterminer les insuffisances et adopter des mesures correctives en vue d'améliorer les capacités.

6.4.2 Avant la visite d'inspection préalable au déploiement du DOMP de l'ONU, une unité de transmissions militaire bien préparée peut réaliser les activités ci-après :

- Concevoir et constituer une unité de transmissions militaire de l'ONU conformément à l'état des besoins par unité propre à la Mission;
- Dispenser la formation nécessaire conformément aux tâches et aux exigences opérationnelles des unités de transmissions militaires de l'ONU. Voir le chapitre 2 pour un examen détaillé des tâches de l'unité de transmissions militaire de l'ONU;
- Acquérir des compétences et des capacités individuelles et collectives *propres à la Mission* et axées sur la tâche à accomplir;

- Déterminer les insuffisances et adopter des mesures de redressement en vue d'améliorer les capacités;
- Faire des modifications opportunes et des corrections en cours d'exécution;
- Recourir à des formateurs expérimentés d'autres unités de transmissions militaires afin de dispenser la formation nécessaire aux nouvelles unités de transmissions militaires qui attendent d'être déployées;
- Soumettre l'unité de transmissions militaire à une dernière inspection et à une dernière répétition, préalables au déploiement, faites par des experts nationaux du maintien de la paix aux termes des accords conclus avec le pays fournisseur de contingents.

6.5 Évaluations en cours de mission

Les évaluations en cours de Mission doit inclure ce qui suit :

- Réaliser la première évaluation en cours de Mission durant le deuxième mois du déploiement pour valider et réaffirmer les normes atteintes avant le déploiement. Cette évaluation peut être suivie d'évaluations trimestrielles/semestrielles, conformément aux normes de la Mission;
- Procéder, au niveau de l'élément de commandement du contingent militaire, à une surveillance et à un examen continu et simultanés de la performance en cours de Mission;
- Déterminer les points faibles possibles et planifier des évaluations sélectives périodiques afin d'administrer les mesures correctives;
- Réévaluer les capacités et les compétences lorsque la situation opérationnelle de la Mission change ou lorsqu'il existe un écart entre les exigences de la Mission et la performance;

- Prendre en compte les insuffisances évidentes en termes de performances à des moments critiques et dans des contextes défavorables, et y remédier rapidement;
- Évaluer les principaux titulaires des postes de commandement et d'état-major pour que les responsabilités correspondent aux aptitudes et, au besoin, donner des conseils et offrir un appui;
- Accueillir les équipes en visite des pays fournisseurs de contingents, composées de responsables militaires et d'experts du maintien de la paix chargés de suivre et de valider les résultats de l'unité.

6.6 Assistance des Nations Unies

Le DOMP/DAM et les responsables de la Mission jouent un rôle essentiel pour guider et faciliter la mise en œuvre par le pays fournisseurs de contingents de l'évaluation et sa préparation opérationnelle. La nature de l'assistance fournie par les Nations Unies est décrite ci-après :

6.6.1 Assistance du DOMP/DAM

Le DOMP/DAM encourage l'évaluation, la préparation opérationnelle et l'engagement en faveur des normes des Nations Unies à l'aide d'une méthodologie souple et des normes des Nations Unies en :

- Guidant, en aidant, en facilitant et en complétant les efforts d'évaluation du pays fournisseur de contingents;
- Apportant une aide à la formation, par l'entremise du Service intégré de formation;
- Assurant auprès de la Mission et des pays fournisseur de contingents un rôle de conseil et de contrôle par :

- La conduite d'une inspection avant le déploiement (uniquement pour les déploiement initiaux) pour s'assurer que les dispositions de l'état des besoins par unité/du protocole d'accord sont respectées;
- Le conseil et l'aide aux nouveaux pays fournisseurs de contingents (ainsi qu'à d'autres pays demandeurs), surtout en matière de formation militaire de base et dans d'autres domaines technologiques;
- Mettant à disposition une équipe consultative opérationnelle du Service de la planification militaire/Bureau des affaires militaires du DOMP, chargée de conseiller et d'aider les nouveaux pays fournisseurs de contingents (et éventuellement d'autres pays demandeurs).

6.6.2 Aide aux responsables de la Mission

Les responsables de la Mission mettent en œuvre l'évaluation en coordonnant et en fournissant l'aide ci-après :

- Ils informent les pays fournisseurs de contingents des objectifs de rendement prévus pour l'unité de transmissions militaire, des exigences de la préparation avant le déploiement et des exigences liées aux tâches axées sur la Mission;
- Ils coordonnent la reconnaissance précédant le déploiement, organisent la formation initiale dispensée en cours de mission, par l'intermédiaire des centres intégrés de formation du personnel, assurent la formation des formateurs (qui relève du quartier général de la force), assurent le soutien aux transmissions militaires de la Mission, et assignent les tâches, rôles et responsabilités opérationnelles sans équivoque à l'unité de transmissions militaire servant de base à l'évaluation;
- Ils procèdent à des évaluations du rendement et des capacités opérationnels en cours de Mission du contingent, selon les besoins; ils fournissent et coordonnent les ressources et

le personnel nécessaires pour mener à bien les évaluations et une formation centralisée, technique et en cours d'emploi permettant de combler les lacunes recensées;

- Ils guident et soutiennent les efforts des pays fournisseurs de contingents et les unités de transmissions militaires afin de combler les lacunes, adopter des corrections en cours d'exécution et prendre des mesures avec le commandement et le personnel de la Mission concernant les conclusions de l'évaluation; Ils élaborent un plan de formation aux transmissions militaires propre à la Mission et supervisent la formation indispensable pour améliorer l'état de préparation opérationnelle telle que mesurée;
- Ils administrent les formulaires d'évaluation du rendement des commandants.

6.7 Références de l'évaluation

Outre le présent manuel, de nombreux documents décrivent les directives et les normes que les unités de transmissions militaires de l'ONU peuvent utiliser pour évaluer leur état de préparation opérationnelle (voir l'annexe E).

6.8 Responsabilités collectives

Les pays fournisseurs de contingents sont incités à modifier et à formaliser les méthodes, critères et procédures d'évaluation décrits dans le présent document selon leurs besoins d'évaluation. L'élaboration et l'application de normes et de listes de contrôle détaillées qui traitent de la préparation au maintien de la paix et des unités de transmissions militaires de l'ONU est très avantageuse pour les contingents de pays fournisseurs déployés dans le cadre de Missions des Nations Unies, des points de vue de l'état de préparation opérationnelle et de la détermination précoce des faiblesses de l'unité. Une détermination précoce permet de s'attaquer aux insuffisances touchant la performance ou le matériel avant qu'elles posent problème. Les pays fournisseurs de contingents qui n'ont pas la capacité financière ou technique voulue pour fournir aux unités qu'ils déploient les ressources dont elles ont besoin pour satisfaire aux normes nationales ou des Nations Unies devraient discuter de leurs besoins avec le DOMP/DAM, au

Siège de l'Organisation des Nations Unies, qui fera le maximum pour les aider à satisfaire leur besoins en recourant à l'aide d'experts du Siège de l'Organisation des Nations Unies ou à l'aide de tiers.

Extrait d'un exemple d'état des besoins par unité

Remarque importante :

Cet extrait⁶ d'un état réel des besoins par unité est donné uniquement à titre indicatif.

La composition et les effectifs de l'unité décrits dans le présent document sont propres à la Mission pour laquelle il est créé. Les chiffres des effectifs de planification générique et la structure organisationnelle d'une unité de transmissions militaire de l'ONU dans d'autres missions devront s'inspirer des besoins de la Mission et des directives figurant dans le présent manuel, et pas nécessairement de l'état des besoins par unité de la présente annexe.

Exemple d'état des besoins par unité
(Original expurgé)



Nations Unies XXXX

État des besoins par unité de la Compagnie
de transmissions de la force et de secteur

Département des opérations de maintien de la paix
Bureau des affaires militaires
Service de la planification militaire

Approuvé par :

XXXXXX

Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix
(DATE)

Date d'examen : (DATE)
Rédigé par : (ORG)
Contact : Tél. : (À déterminer)

Ce document précise les moyens nécessaires pour optimiser l'efficacité de l'unité dans la conduite des opérations prescrites pour la Mission. Les concepts des opérations [CONOPS] et leurs éventuels ajustements futurs peuvent accroître et diversifier davantage les besoins de l'unité. Il conviendra de tenir compte de cet élément dans la perspective des mémorandums d'accord qui seront négociés sur la base des moyens indiqués dans le présent document. Les dispositions desdits mémorandums ne remplaceront en aucun cas les moyens demandés dans le présent document.

Le document ci-joint, avec ses notes et annexes, constitue les besoins nécessaires à la compagnie de transmissions de la force. En cas de divergence ou de désaccord sur l'interprétation du document entre les parties concernées, seule l'interprétation exclusive adoptée par le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) sera réputée valable, et toute autre interprétation sera écartée.

Références :

- A. Concept d'opérations militaires stratégiques (CONOPS) de (ORG ONU), daté de juin 2014.
- B. Règles d'engagement pour la composante militaire de (ORG ONU), daté de juin 2014.
- C. Résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations Unies datée du 10 avril 2014.
- D. Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatif au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents), 2011.
- E. Arrangement relatif aux forces et moyens en présence au service de la paix et les tableaux d'effectifs et dotations, 2009.
- F. Military Planning Process for Peacekeeping Operations (Processus de planification militaire pour les opérations de maintien de la paix), 2009.
- G. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : autorité, commandement et contrôle, daté du 15 février 2008.
- H. Directives générales pour les pays qui contribuent des troupes en vue du déploiement d'unités militaires aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, 2008.

Vue d'ensemble des effectifs et des lieux de déploiement

Type d'unité	Effectif	Structure	Lieu	Observations
Compagnie de transmissions du QG de la force/de secteur	À déterminer	• Peloton du QG de la force/de secteur • Peloton du centre de communications (COMMCEN) • Peloton des liaisons stratégiques • Peloton des communications et de l'informatique • Peloton d'administration et d'appui	Situé dans le complexe du QG de la force/de secteur à XXXX. Jusqu'à (NOMBRE À DÉTERMINER) éléments seront déployés dans les bataillons et les unités indépendantes	Au moins 70 % des effectifs aux postes techniques; 20 % des effectifs à la direction, à la logistique et aux tâches administratives; et 10 % des effectifs à l'autodéfense, à la garde et à la qualité de vie. (REMARQUE : PEUT CHANGER)

1. CONTEXTE

a. Situation

(1) INFOS SUR LE CONTEXTE – (VOICI QUELQUES INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE POUR PERMETTRE À LA DIRECTION DE CONNAÎTRE LA SITUATION ET DE DÉTERMINER QUELLE PEUT ÊTRE SON INCIDENCE SUR LES OPÉRATIONS ET COMMENT S'ASSURER QUE LES ÉVENTUELS CHANGEMENTS SOIENT TRANSMIS AUX QUARTIERS GÉNÉRAUX SUPÉRIEURS)

(2) INFOS SUR LE CONTEXTE

(3) INFOS SUR LE CONTEXTE

(4) INFOS SUR LE CONTEXTE

(5) INFOS SUR LE CONTEXTE

(6) INFOS SUR LE CONTEXTE

(7) INFOS SUR LE CONTEXTE

b. Concept de force REMARQUE : CECI EST UN SIMPLE EXEMPLE. CHAQUE SITUATION SERA PROPRE À CHAQUE MISSION

(ORG ONU) établira son quartier général de la force à XXXX avec (NOMBRE OBLIGATOIRE) secteurs multinationaux/zones de brigades. Chaque secteur couvrira la partie occidentale, centrale et orientale de la zone et accueillera ses quartiers généraux respectivement à XXXX, XXXX, XXXX, et XXXX. Deux bataillons de réserve relevant du quartier général de la force sont installés à XXXX et XXXX, pour faire face aux imprévus dans l'ensemble de (ZONE DE MISSION). Les bataillons de réserve seront déployés avec des véhicules blindés légers pour faciliter les transports aériens. La composante militaire (ORG ONU) doit se déployer dans les principaux centres de population pour assurer la protection des civils, empêcher la résurgence d'un conflit armé, soutenir la stabilisation des autorités de (LOCAL ou HÔTE), ainsi que l'extension de l'autorité de l'État. Les autorités de (LOCAL OU HÔTE) pourront ainsi mobiliser et développer les moyens nécessaires pour remplir leurs obligations nationales envers la population et l'État. Les principaux moyens seront la souplesse nécessaire pour faire face à une menace en perpétuelle évolution, caractéristique de la situation de (LOCAL OU HÔTE) au regard de la sécurité, tout en préservant la profondeur, la flexibilité et l'agilité opérationnelle tout au long de la conduite des opérations. Les unités seront déployées dans des sites permanents au début des opérations et pourront néanmoins être redéployées par la mission dans d'autres régions du pays pour faire face à l'évolution des situations humanitaires et de sécurité à (LOCAL OU HÔTE).

c. État final Un environnement sécurisé est rétabli à (LOCAL OU HÔTE), les menaces émanant de groupes rebelles étant maîtrisées. La sécurité est assurée par les forces de sécurité de (LOCAL OU HÔTE) capables sur le plan opérationnel de consolider l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, d'assurer la protection de la population, de faciliter le retour des personnes déplacées et de rétablir les services de base dans tout le pays.

2. MISSION. La Compagnie des transmissions du quartier général de la force/de secteur fournira au quartier général de la force/de secteur de XXXX les services de télécommunication et d'informatique nécessaires au commandement et au contrôle dans la zone de compétence de la Mission, et à l'appui des tâches administratives et logistiques des unités militaires et de police.

3. EXÉCUTION

a. La compagnie de transmissions a pour principale tâche de fournir au quartier général de la force/du secteur un appui dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, en mettant l'accent sur les éléments essentiels de la mission, tels que les centres de communication, les salles radio, les centres d'opérations conjoints, les cellules d'analyse conjointe de la mission et les centres des opérations logistiques conjoints, dans un environnement de mission intégré, multidimensionnel et multilingue.

La compagnie des transmissions doit pouvoir installer, exploiter et entretenir des systèmes radio, du matériel hertzien, des groupes électrogènes et des systèmes téléphoniques, et être en mesure d'installer des infrastructures informatiques, telles que les câbles et les structures verticales. En revanche, l'installation, la programmation et la configuration des systèmes tels que les serveurs, systèmes téléphoniques, routeurs, etc. incomberont, pour l'essentiel, aux techniciens civils des Nations Unies. Le personnel de la compagnie de transmissions doit être en mesure d'appuyer ces efforts et d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces systèmes après leur mise en route.

b. La compagnie de transmissions doit pouvoir appuyer tout déploiement secondaire d'éléments des quartiers généraux et réagir rapidement et avec les ressources appropriées aux situations difficiles, comme le rétablissement des services et de l'infrastructure informatique à la suite d'une interruption totale ou d'attaques par des groupes armés.

c. En outre, les unités de transmissions doivent fournir une assistance au personnel militaire et de police, et s'associer à la section locale de communications et d'informatique pour proposer des services informatiques communs.

d. **Organisation** (Voir APPENDICE A)

(1) **Peloton du quartier général.** Le peloton du quartier général de la force/de secteur est chargé de soutenir l'installation, la configuration et l'exploitation des systèmes informatiques et de communication internes du quartier général de la force/de secteur. Il doit être formé aux tâches ci-après :

a) Fournir le personnel nécessaire au fonctionnement des salles radio/centres de communications, en vue d'un service continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;

b) Configurer et entretenir les radios et antennes VHF et HF; installer et entretenir les systèmes téléphoniques;

c) Soutenir l'installation, l'exploitation et la maintenance des ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, systèmes de visioconférence et projecteurs de l'unité;

d) Soutenir l'installation, la configuration et la maintenance des composantes passives et actives du réseau;

e) Appuyer les responsables militaires et de police importants dans les services d'assistance du quartier général;

f) Appuyer la formation du personnel militaire et de police dans l'application et l'utilisation du matériel de communication.

(2) **Peloton COMM-CEN.** Le peloton COMM-CEN met à disposition du personnel détaché pour préparer les salles radio et les centres de communications,

et pour former le personnel de l'unité hôte chargé des transmissions. Il doit être formé aux tâches suivantes :

- a) Configurer, exploiter et réparer les systèmes radio HF et VHF numériques et former le personnel dans ce domaine;
- b) Exploiter et utiliser des ordinateurs personnels et des logiciels bureautiques sous MS Windows, des téléphones et du matériel satellitaire, et former le personnel militaire dans ce domaine;
- c) Appliquer des procédures opérationnelles permanentes pour transmettre les rapports et les communications sur des réseaux radio militaires, à l'aide d'un alphabet et d'une orthographe militaires, de modifications de fréquences et de chiffrement, de l'application de signaux d'appels, contrôler les communications et former le personnel militaire dans ces domaines;
- d) Former le personnel militaire à résumer et transmettre des messages et des rapports militaires écrits et oraux.

(3) **Peloton des liaisons stratégiques.** Le peloton des liaisons stratégiques installe, configure et entretient les systèmes de communication stratégiques. Il doit être formé aux tâches suivantes :

- a) Installer, configurer et entretenir les radios et antennes HF;
- b) Installer, configurer et entretenir les antennes et systèmes hertziens;
- c) Appuyer l'installation et la maintenance du matériel de communication par satellite;
- d) Soutenir la configuration et l'entretien des systèmes électroniques de lutte contre les engins explosifs improvisés (par exemple des brouilleurs), et appuyer la formation du personnel militaire dans ce domaine;
- e) Déployer, préparer et mettre en œuvre des solutions déployables de poste de commandement pour une durée maximale de 60 jours.

(4) **Peloton des communications et de l'informatique.** Le peloton des communications et de l'informatique est chargé de l'installation, de la configuration et de l'exploitation des systèmes informatiques et de communication internes. Il doit être formé aux tâches suivantes :

- a) Installer, configurer et entretenir les radios et antennes VHF et HF, et former les opérateurs radio des unités;
- b) Installer, configurer et entretenir les systèmes téléphoniques;

- c) Soutenir l'installation, l'exploitation et la maintenance des ordinateurs personnels, imprimantes, photocopieurs, systèmes de visioconférence et projecteurs;
- d) Soutenir l'installation, la configuration et la maintenance des composantes passives et actives du réseau;
- e) Appuyer les responsables militaires et de police importants dans les services d'assistance du quartier général;
- f) Appuyer la formation du personnel militaire et de police dans la mise en œuvre et l'utilisation du matériel de communication.

(5) **Peloton d'administration et d'appui.** Le peloton d'administration et d'appui est chargé d'appuyer l'installation et l'entretien des infrastructures de base, de l'alimentation en électricité et du soutien logistique interne. Il doit être formé aux tâches suivantes :

- a) Installer les réseaux, les câbles et les prises électriques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments;
- b) Installer les structures verticales et les grandes antennes;
- c) Installer, exploiter et entretenir les groupes électrogènes et les systèmes solaires;
- d) Planifier et exécuter toutes les tâches de logistique interne, les demandes de mobilité et les fonctions de gestion des actifs.

e. **Tâches**

- (1) Installer, exploiter et entretenir les liaisons HF cryptées et hertziennes des réseaux de communication;
- (2) Installer, exploiter et entretenir des systèmes informatiques, y compris les ordinateurs, imprimantes, l'infrastructure de réseau et assurer le bon fonctionnement des serveurs de messagerie et de fichiers;
- (3) Installer, exploiter et entretenir les réseaux radio VHF et VHF numériques, en appui aux opérations, et soutenir la formation aux communications et à l'informatique;
- (4) Soutenir la Section des communications et de l'informatique dans l'installation, l'exploitation et l'entretien des centres de situation, centres de communication, centres d'opérations conjoints, centres des opérations logistiques conjoints et cellules d'analyse conjointe de la mission;

(5) En collaboration avec la Section des communications et de l'informatique de la Mission, fournir un appui au service d'assistance pour les responsables militaires et de police importants;

(6) Installer, exploiter et entretenir les systèmes téléphoniques;

(7) Déployer et exploiter des postes de commandement déployables (fournis par les Nations Unies), pour permettre le déploiement temporaire de petits groupes de commandement;

(8) Être prêt à appuyer la fourniture de services de communication de la Mission aux bureaux de la composante civile dans les lieux considérés à haut risque;

(9) En plus d'une formation approfondie précédant le déploiement, le personnel technique de l'unité de transmissions est formé à l'installation, à l'exploitation et à l'entretien du matériel appartenant aux Nations Unies, dans le centre de formation désigné gérant le matériel informatique des Nations Unies, avant d'être affecté à sa destination final, où il bénéficiera d'une formation en cours d'emploi.

f. **Moyens**

(1) Les opérateurs devront avoir des connaissances et des compétences techniques; Ils devront bénéficier, après avoir été déployés, d'une formation particulière au matériel appartenant aux Nations Unies;

(2) Capacité d'autodéfense;

(3) Capacité de transport autonome;

(4) Compétences linguistiques en (LANGUE) et en (LANGUE) pour le personnel du centre de communication et du service d'assistance²².

g. **Prescriptions pour le matériel majeur.** Voir L'APPENDICE B pour plus de détails.

4. **PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES**

a. **Administration et discipline.** L'administration et la discipline relèvent de la responsabilité nationale.

b. **Langue.** La langue officielle de (ORG ONU) est (LANGUE). Les communications radio opérationnelles s'effectuent en (LANGUE), même si certaines communications peuvent avoir lieu en (LANGUE). La présence de personnes parlant (LANGUE) dans la compagnie est recommandée pour permettre une communication efficace avec la population locale.

²²Il doit y avoir un personnel francophone et anglophone en nombre suffisant pour faire fonctionner les radios 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

5. **LOGISTIQUE.** Des accords de soutien logistique figurent dans les « Directives générales pour les pays qui contribuent des troupes en vue du déploiement d'unités militaires aux missions de maintien de la paix des Nations Unies » et dans le « Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents ». Le contingent doit être autonome du point de vue logistique et doté d'éléments de soutien et de maintenance organiques et il doit soutenir ses opérations dans les lieux de déploiement permanents et temporaires. On trouvera une description complète des besoins et des normes applicables à toutes les catégories de soutien logistique autonome dans le chapitre 3, APPENDICE B du « Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents ». La compagnie doit être autonome dans les domaines ci-après, qui ne sont pas exhaustifs. Elle doit soutenir sur le plan logistique un détachement permanent et temporaire [par exemple, des officiers de liaison déployés à partir de forces internationales opérant en (LOCAL OU HÔTE)].

a. **Logistique et soutien.** Au-delà de la capacité à être autonome et des prescriptions d'autonomie en matière logistique, tous les détachements déployés de cette compagnie reçoivent un appui total des unités hôtes respectives.

b. **Approvisionnement initial et autonomie logistique**

(1) **Eau.** La compagnie doit, lorsqu'elle se déploie, disposer d'eau en bouteille pendant la période examinée et convenue durant la négociation du mémorandum d'accord. Elle est censée, au cours des sept premiers jours, installer son propre groupe de purification de l'eau pour produire de l'eau traitée en vrac provenant d'une source d'eau établie par les Nations Unies.

(2) **Rations.** La compagnie doit, lorsqu'elle se déploie, disposer de rations pendant la période examinée et convenue durant la négociation du mémorandum d'accord. La Mission fournit par la suite des rations. La compagnie doit être en mesure d'établir des installations d'entreposage (par exemple, des camions et des conteneurs frigorifiques) pour 14 jours de rations et 14 jours de rations de combat ou pendant la période examinée et convenue durant la négociation du mémorandum d'accord.

(3) **Approvisionnement.** La compagnie doit, lorsqu'elle se déploie, disposer de stocks entièrement autosuffisants d'articles du service de ravitaillement et de pièces de rechange pour l'entretien de son matériel majeur et mineur. La compagnie doit, au moment de son déploiement initial, disposer de niveaux de stocks correspondant à au moins six mois de pièces de rechange, fournitures et articles consommables. Le renouvellement des stocks d'articles consommables et de pièces de rechange incombe au pays.

(4) **Carburants et lubrifiants.** La compagnie doit se déployer seulement avec des véhicules, un matériel et des appareils à gazole, car le gazole est le seul type de carburant disponible sans la zone de la Mission. Tous les véhicules de la compagnie doivent, au moment de son déploiement, avoir des réservoirs à moitié pleins (1/2). La Mission fournit le carburant à compter du premier jour suivant le

déploiement. La compagnie doit être en mesure d'établir des installations d'entreposage (par exemple, des camions-citernes, des citernes souples, des réservoirs de stockage, des remorques équipées de pompes à carburant et de débitmètres) pour une période d'approvisionnement en gazole de 14 jours ou pour la période examinée et convenue durant la négociation du mémorandum d'accord. La compagnie doit aussi être en mesure de livrer le gazole à ses véhicules et groupes électrogènes. Les lubrifiants sont également fournis par la Mission.

c. **Installations d'hébergement.**

(1) **Installations d'hébergement initiales.** La mission de l'ONU prépare des sites sur le terrain respectueux de l'environnement, mais rudimentaires, à l'emplacement du déploiement. La compagnie doit, lorsqu'elle se déploie, disposer d'une quantité suffisante de matériel de campement pour la totalité des installations d'hébergement, des installations d'entreposage, des bureaux, des blocs sanitaires de campagne, des ateliers, etc. La Mission est la source des fournitures pour la défense des périmètres et d'ensembles additionnels de fournitures pour la défense des périmètres destinés aux opérations mobiles.

(2) **Installations d'hébergement permanentes.** La Mission s'efforce de fournir des installations d'hébergement préfabriquées après la période initiale de six mois sous réserve des retards d'approvisionnement et de déploiement; si elle ne le fait pas, elle verse un remboursement au taux de pénalisation prévu jusqu'à ce que des installations d'hébergement préfabriquées puissent être fournies. La compagnie est encouragée à déployer ses propres installations d'hébergement préfabriquées et à ériger celles de son site de campement en ayant recours à son propre personnel technique, tâche pour laquelle la Mission paie un taux de remboursement (pour l'hébergement) plus élevé.

(3) **Structure d'hébergement sous toile.** Le matériel de campement doit comprendre un plancher et une capacité, selon le cas, de chauffage et de refroidissement de même que des filets aux portes, aux fenêtres et aux auvents intérieurs et extérieurs des tentes. Les tentes à double paroi et à armature métallique sont, en raison des conditions sur le terrain, recommandées. Il est aussi, pour leur stabilité, recommandé d'installer les tentes sur des fondations en ciment ou en bois.

d. **Installations sanitaires.** La compagnie doit, lorsqu'elle se déploie, disposer de ses propres blocs sanitaires de campagne (latrines et douches de campagne) en vue de déploiements opérationnels et tactiques ultérieurs. La compagnie est encouragée à déployer ses propres blocs sanitaires permanents.

e. **Restauration.** La compagnie doit, en ce qui concerne la restauration, être autonome. La Mission ne fournit pas, au moment du déploiement, de structure en dur pour la cuisine et la compagnie devra de préférence se déployer avec une cuisine complètement mobile (par exemple des cuisines roulantes). La compagnie doit également avoir des installations d'alimentation propres et saines et un matériel qui incluent, sans toutefois s'y limiter, des moyens de stockage des produits surgelés, par exemple des bacs

à congélation (14 jours), des moyens d'entreposage sous froid (7 jours), des moyens d'entreposage des aliments secs (28 jours), des moyens de lavage de la vaisselle à l'eau chaude, des cuisiniers, des dispositifs mobiles d'entreposage sous froid (par exemple des camions frigorifiques), la vaisselle et les couverts nécessaires, ainsi qu'un réfectoire. Le contingent doit être en mesure de soutenir toutes ses unités et tout son personnel organiques, y compris le personnel en renforcement, en action sur le terrain, au moyen de matériel de cuisine déployable. Les fourneaux doivent fonctionner uniquement à l'électricité ou au gazole; les cuisinières à gaz ne sont pas autorisées.

f. **Communications.** La compagnie doit fournir des transmissions entièrement mobiles dans l'unité.

(1) **HF.** Les communications en bande décimétrique (HF) sont obligatoires et elles doivent avoir une portée maximale de 250 kilomètres. Le poste de commandement de la compagnie doit installer des stations principales et antennes HF comptant au moins deux postes radio HF (poste principal et poste de secours) exploités par ses propres opérateurs qualifiés pour des communications radio efficaces avec le quartier général de secteur, d'autres contingents et avec ses éléments qui sont en action hors de la zone de couverture de la bande métrique (VHF) ou encore de la bande décimétrique (UHF)²³.

(2) **VHF/UHF.** Les communications métriques (VHF) sont obligatoires et doivent avoir une portée maximale de 30 à 35 kilomètres. Il n'existe aucune prescription pour les communications UHF.

(3) **Téléphone.** La compagnie doit, dans sa zone de responsabilité, fournir, installer et exploiter son propre standard et son propre réseau téléphonique jusqu'au niveau de ses sections.

g. **Soutien administratif**

(1) **Espace administratif.** Les bureaux doivent être dans une structure en dur ou, au minimum, sous la tente.

(2) **Mobilier et matériel.** La compagnie doit être autonome pour satisfaire tous ses besoins touchant le mobilier de bureau, le matériel, les fournitures, y compris les ordinateurs (traitement électronique des données et logiciels nécessaires) affectés au personnel requis.

h. **Électricité.** La compagnie doit être autonome du point de vue électrique et elle doit assurer une alimentation électrique stable jusqu'au niveau de la section, y compris les postes d'observation et d'autres éléments. En principe, les groupes électrogènes principaux doivent être en mesure de produire 2,5 kilovoltampères (KVA) par personne. Les groupes électrogènes principaux doivent être utilisés par groupes de deux pendant

²³ La compagnie doit affecter en permanence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ses propres opérateurs radio capables d'utiliser le matériel radio en français et en anglais.

des périodes de 12 heures et disposer de panneaux de synchronisation et de commutation automatique. Les groupes électrogènes d'une puissance inférieure à 20 KVA sont considérés comme autonomes et peuvent être utilisés pour les besoins de la cuisson, des dispensaires de niveau 1, d'une salle d'opération et de l'éclairage de sécurité.

i. **Blanchissage et nettoyage.** La compagnie doit disposer d'installations de blanchissage suffisantes pour tous les vêtements militaires et personnels, y compris le nettoyage à sec des vêtements spécialisés nécessaires du point de vue opérationnel, et d'un groupe de nettoyage. Le matériel de blanchissage et de nettoyage doit toujours respecter les normes d'hygiène et disposer d'une quantité suffisante de pièces de rechange. La compagnie doit assurer le nettoyage des installations accueillant l'ensemble du personnel, vérifier que toutes les installations disposent d'un matériel conforme aux normes d'hygiène pour un environnement propre et sain, et mettre à disposition tout le matériel de nettoyage, les fournitures et les services de maintenance des campements et des installations.

j. **Détection des incendies et alarme.** La compagnie doit disposer de matériel automatique de détection des incendies et d'alarme dans tous les blocs sanitaires, espaces de travail et installations d'hébergement, tel que des détecteurs de fumée et des systèmes d'alarme incendie.

k. **Lutte élémentaire contre l'incendie.** La compagnie doit avoir la capacité de lutter de façon élémentaire contre l'incendie dans ses propres installations d'hébergement et espaces de travail, à l'aide par exemple de seaux, de bannes à feu et d'extincteurs.

l. **Fournitures pour la défense des périmètres, identification et protection NBC.** La Mission fournit le matériel pour la défense des périmètres. Il n'existe aucune prescription pour le matériel d'identification ou de protection nucléaire, biologique et chimique (NBC).

m. **Observation** (uniquement pour des détachements déployés)

(1) **Observation générale.** La compagnie doit avoir la capacité de fournir des jumelles à main à des fins d'observation générale.

(2) **Observation nocturne.** Assurer une capacité d'observation visuelle nocturne en visibilité directe infrarouge, à imagerie thermique ou à intensification de lumière, passive ou active; Les jumelles et le matériel de vision nocturne doivent permettre la détection, l'identification et le classement par catégories des personnes ou des articles sur une distance de 1 000 mètres ou davantage.

n. **Matériel de localisation.** La compagnie doit avoir les moyens de déterminer l'emplacement géographique exact d'une position ou d'un article dans la zone d'opérations en utilisant conjointement le système GPS et la télémétrie laser.

o. **Fournitures générales.** La compagnie doit être autonome pour ce qui est des articles de literie, du mobilier, du matériel de soutien à la qualité de vie et aux agréments.

(1) **Articles de literie.** La compagnie doit fournir à tout le personnel du linge de lit, des couvertures, des revêtements de matelas, des oreillers et des serviettes. Les sacs de couchage peuvent remplacer les draps de lit et les couvertures. On veillera à en fournir des quantités suffisantes afin de permettre les rechanges et le nettoyage.

(2) **Mobilier.** La compagnie doit fournir à tout le personnel un lit, un matelas, une table de nuit, une lampe de chevet et une armoire vestiaire.

(3) **Qualité de vie.** La compagnie doit fournir du matériel et un confort suffisants dans tous les domaines de la qualité de vie (divertissement, gymnastique, sports, jeux et communications) au personnel déployé sur chaque site de la zone de la mission²⁴.

p. **Soutien sanitaire**

(1) Niveau 1 : les soins médicaux de niveau 1 sont fournis par les autres unités présentes sur le site.

(2) Niveau 2 : les hôpitaux militaires de niveau 2 sont déployés dans la zone de la mission.

(3) Niveaux 3 et 4 : les hôpitaux militaires de niveaux 3 et 4 sont implantés à l'extérieur de la zone de la Mission.

q. **Prescriptions applicables à la capacité du matériel**

(1) **Capacité générale.** Le nombre et le type de matériel figurant à l'APPENDICE B (liste du matériel majeur) sont donnés uniquement à titre indicatif pour orienter la préparation du pays fournisseur de contingent en ce qui concerne l'approvisionnement national et la mobilisation du matériel, et ne sauraient être exhaustifs. Les besoins en matériel peuvent évoluer au cours du déploiement. Les types et quantités de matériel particuliers nécessaires figurent dans la première version du mémorandum d'accord, et font l'objet de négociations avec chacun des pays fournisseurs de contingents.

(2) Tous les conteneurs, destinés notamment, mais pas uniquement, à l'entreposage général, à la réfrigération, aux munitions, aux fournitures médicales et aux ateliers ne doivent pas être supérieurs aux conteneurs ISO standard de 20 pieds.

6. COMMANDEMENT ET CONTRÔLE

²⁴ L'accès à Internet, dans le cadre de la qualité de vie, doit être confié par le Contingent à un fournisseur d'accès. L'utilisation du réseau fourni par les Nations Unies est réservée aux besoins de la Mission. Ce réseau NE doit PAS être utilisé à des fins de qualité de vie.

- a) Le commandant de la force exerce un contrôle opérationnel (OPCON) sur l'ensemble du personnel militaire. Il peut déléguer le contrôle opérationnel à des niveaux subalternes.
- b) Le Chef de la Section de communications et d'informatique, au nom du Directeur/Chef d'appui à la Mission, exerce une autorité de responsable sur les composantes militaires (y compris la compagnie des transmissions). L'autorité responsable s'applique à l'emploi quotidien de routine des unités de soutien. Elle ne concerne pas le contrôle opérationnel (OPCON) ou tactique (TACON) des forces militaires affectés, qui demeure la responsabilité du Commandant de la force, comme indiqué ci-dessus.
- c) L'État Membre contributeur conserve le « contrôle administratif » sur les aspects administratifs non opérationnels qui concernent le personnel et les unités militaires déployés. Le contrôle administratif est exercé par un officier supérieur national d'un contingent militaire affecté dans la zone de la mission. Cette autorité se limite aux questions administratives telles que la gestion du personnel, l'approvisionnement et les services. Le personnel militaire affecté au service sous le contrôle opérationnel des Nations Unies ne doit pas suivre les directions ou instructions nationales si celles-ci résultent dans des actions contraires à la politique des Nations Unies ou ont un effet adverse sur la mise en œuvre du mandat.

Exemple de besoins en personnel de l'unité de transmissions militaire

Unité de transmissions militaire au niveau du quartier général de la force

(lorsqu'il n'existe aucun quartier général de secteur)

	Peloton d'appui au quartier général	Peloton d'appui au centre de communi- cations	Peloton d'appui aux liaisons stratégiques	Peloton d'appui aux communica- tions et à l'informa- tique	Peloton d'adminis- tration et d'appui²⁵	Total
1 x quartier général de la force²⁶	47				10	57
5 x quartiers généraux de bataillon/ d'unité indépen- dante		5 x 4	5 x 2	5 x 2	5 x 2	5 × 10 = 50
2 x quartiers généraux temporai- res	2 x 2	2 x 4	2 x 1	2 x 2	2 x 2	2 x 11 = 22
Total	51	28	12	14	24	129

²⁵ Assure l'administration, la direction et l'appui de tous les éléments de l'unité de transmissions militaire de l'ONU.

²⁶ Peut également faire office de quartier général de secteur.

Besoins en personnel de l'unité de transmissions militaire au niveau du secteur

(y compris le quartier général de secteur, les quartiers généraux temporaires et de bataillons)

	Peloton d'appui au quartier général	Peloton d'appui au centre de communications	Peloton d'appui aux liaisons stratégiques	Peloton d'appui aux communications et à l'informa-tique	Peloton d'adminis-tration et d'appui ²⁷	Total
1 x quartier général de secteur	19				10	29
5 x quartiers généraux de bataillon/ d'unité indépendante		(5 x) 4	(5 x) 2	(5 x) 2	(5 x) 2	(5 x) 10 = 50
2 x quartiers généraux temporai-res	(2 x) 2	(2 x) 4	(2 x) 1	(2 x) 2	(2 x) 2	(2 x) 11 = 22
Total	23	28	12	14	24	101

Besoins en personnel de l'unité de transmissions militaire du quartier général de la force

Secteurs fonctionnels	Peloton du quartier général	Peloton d'administration et d'appui	Total
Direction, administration et tâches nationales	5	10 ²⁸	15
Liaisons stratégiques de communication	9	0	9
C2 et appréciation de la situation	15 ²⁹	0	15
Appui aux utilisateurs importants	9 ³⁰	0	9
Appui aux communications internes au campement	9	0	9
Total	47	10	57

²⁷ Assure l'administration, la direction et l'appui de tous les éléments de l'unité de transmissions militaire de l'ONU.

²⁸ Comprend les officiers de liaison avec l'U-6 et la CITS.

²⁹ Capacité à travailler en équipe.

³⁰ Formation interdisciplinaire sur tous les systèmes.

Besoins en personnel de l'unité de transmissions militaire du quartier général de secteur

Secteurs fonctionnels	Peloton du quartier général	Peloton d'administration et d'appui	Total
Direction, administration et tâches nationales	3	10 ³¹	13
Liaisons stratégiques de communication	2	0	2
C2 et appréciation de la situation	9 ³²	0	9
Appui aux utilisateurs importants	3 ³³	0	3
Appui aux communications internes au campement	2	0	2
Total	19	10	29

Quartier général de bataillon/d'unité indépendante Besoins en personnel de l'unité de transmissions militaire

Secteurs fonctionnels	Peloton du centre de communications	Peloton des liaisons stratégiques	Peloton de l'informatique et des télécommunications	Peloton d'administration et d'appui	Total
Direction, administration et tâches nationales	0	0	0	2 ³⁴	2
Liaisons stratégiques de communication	0	2 ³⁵	0	0	2
C2 et appréciation de la situation	3 ³⁶	0	0	0	4
Appui aux utilisateurs importants	0	0	2	0	2
Appui aux communications internes au campement	1	0	0	0	0
Total	4	2	2	2	10

³¹ Comprend les officiers de liaison avec l'U-6 et la CITS.

³² Capacité à travailler en équipe.

³³ Formation interdisciplinaire sur tous les systèmes.

³⁴ Direction assurée par le sous-officier le plus gradé.

³⁵ Pour deux systèmes différents, par souci de redondance.

³⁶ Capacité à travailler en équipe.

Quartier général temporaire

Besoins en personnel de l'unité de transmissions militaire

Secteurs fonctionnels	Peloton du quartier général	Peloton du centre de communications	Peloton des liaisons stratégiques	Peloton des communications et de l'informatique	Peloton d'administration et d'appui	Total
Direction, administration et tâches nationales	2+2				2+2	8
Liaisons stratégiques de communication			1+1 ³⁷			2
C2 et appréciation de la situation		3+3 ³⁸				6
Appui aux principaux utilisateurs				2+2 ³⁹		4
Appui aux communications internes au campement		1+1				2
Total	4	8	42	4	4	22

³⁷ Pour deux systèmes différents, par souci de redondance

³⁸ Disponible pour participer au travail en équipe

³⁹ Formation interdisciplinaire sur tous les systèmes

Exemple de
Service intégré de formation
(INTITULÉ DE LA MISSION)

*Plan de formation et d'action pour
les communications et l'informatique
(forces de transmissions)*

Sommaire

<u>Références</u>	X
<u>Résumé analytique</u>	X
<u>Contexte</u>	X
<u>Approche globale</u>	X
☐ <u>Formation précédant le déploiement</u>	X
☐ <u>Formation en cours de mission</u>	X
☐ <u>Formation en cours d'emploi</u>	X

Annexe A : Formations en ligne (partiel)

Annexe B : Résumé des formations (partiel)

Annexe C : Descriptifs des formations (partiel)

Références

- A Plan d'appui à la Mission (INTITULÉ DE LA MISSION) Annexe C DATE
- B État des besoins par unité de la compagnie de transmissions du secteur DATE
- C État des besoins par unité de la compagnie de transmissions du quartier général de la force DATE
- D Concept de formation aux TIC (INTITULÉ DE LA MISSION) DATE
- E Numéro de la résolution du mandat de (INTITULÉ DE LA MISSION) DATE
- F Orientation stratégique TICD exercice (ANNÉE)
- G Rapport final sur l'évaluation des besoins globaux de formation au maintien de la paix DATE
- H Catalogue de perfectionnement du personnel en TICD
- I Programme régional des TIC pour (RÉGION)

Date de révision : DATE

Résumé analytique

Le plan d'appui à la mission (INTITULÉ DE LA MISSION) suppose l'installation, la configuration, l'exploitation et l'entretien d'un nombre considérable de matériels informatiques appartenant aux Nations Unies dans des régions qui, pour des raisons de sécurité, ne sont pas toujours accessibles au personnel civil de l'Organisation des Nations Unies.

Ce matériel sera principalement déployé et exploité par le personnel chargé des communications militaires. Ce personnel, pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, doit être formé au matériel appartenant aux Nations Unies.

En raison de la spécificité de (INTITULÉ DE LA MISSION) et de la nécessité de maintenir une présence civile discrète, nous avons l'autorisation requise pour former le personnel à l'utilisation du matériel appartenant aux Nations Unies, sur le terrain, dans des installations de formation dûment autorisées et au quartier général du secteur. Le maintien de cette présence discrète nécessite le recours à des sous-traitants des Nations Unies qui devront également être formés.

Selon l'état des besoins par unité, les unités de transmissions devront déployer des personnels et du matériel sur la quasi-totalité des sites en XXXX, en particulier dans les zones où, pour des raisons de sécurité, l'intervention du personnel civil est proscrite.

Une formation appropriée, centralisée et spécialisée, à plusieurs niveaux de compétence, sera nécessaire. Une formation et/ou une révision régionale et « sur site » sera ponctuellement requise. À mesure de l'arrivée de nouvelles technologies et/ou de l'extension par la mission des capacités du matériel existant, il sera également nécessaire de procéder à une formation complémentaire.

Ce plan d'appui à la formation repose sur l'hypothèse qu'il a vocation à renforcer et à poursuivre la formation dispensée par les unités de transmissions du pays fournisseur de contingents lors de la phase de *formation précédant le déploiement*.

Le Plan d'appui à la Mission (INTITULÉ DE LA MISSION) dispose que l'ensemble de la formation aux TIC dispensée dans la zone de la mission incombe à l'unité de formation et de soutien de la Section des communications et de l'informatique. Cela vaut pour toutes les unités de transmission militaires, membres du personnel des Nations Unies et personnels sous contrat de l'ONU.

La *formation en cours de mission* a pour principal but de s'assurer que les unités de transmissions sont en mesure de déployer, d'exploiter, d'entretenir et de réparer la majorité du matériel et des systèmes des Nations Unies. Conformément à l'état des besoins par unité, cette formation doit avoir lieu dans un établissement centralisé et spécialisé. Cette formation est également destinée aux sous-traitants militaires et des Nations Unies dont les compétences doivent être approfondies pour leur permettre de configurer et de programmer de manière plus fine le matériel appartenant aux Nations Unies. À ce niveau, la formation s'inspirera du modèle de formation des formateurs.

Pour finir, on pourra avoir recours, si nécessaire, à une *formation en cours d'emploi*. Ce type de formation présente un intérêt sur le plan de la révision et de l'appui complémentaire aux personnels/sous-traitants, mais fournit également de précieuses informations sur l'efficacité des programmes de formation. L'expérience acquise lors de ces formations sur le terrain permettra d'adapter les programmes de formation existants ou d'en créer de nouveaux pour mieux coller aux besoins de la mission sur le terrain.

Le défi immédiat que la mission doit relever consiste à s'assurer que l'on a la préparation et les ressources nécessaires pour remplir les obligations de la mission tout en répondant aux besoins des compagnies de transmissions qui seront prochainement déployées. La CITS a la responsabilité de fournir l'ensemble du matériel technique appartenant aux Nations Unies. La première urgence est de créer un lieu de formation centralisé et spécialisé, doté de toutes les ressources appropriées, capable d'accueillir des groupes de taille modeste (12 personnes) ou plus importants (de 20 à 30 personnes). Un espace extérieur sécurisé sera nécessaire pour la formation pratique à l'ensemble du matériel de terrain.

Dotée des ressources suffisantes, la mission sera assurée de former correctement le personnel militaire qui pourra mener à bien, avec professionnalisme et fiabilité, les tâches suivantes :

- Accélérer le déploiement des communications et des données dans l'ensemble de la zone de la mission;
- Faciliter les communications et le transfert des données dans les zones où, pour des raisons de sécurité, l'intervention du personnel civil et des sous-traitants des Nations Unies est proscrite;
- Accroître les capacités opérationnelles des unités militaires et des forces de police dans la région;
- Donner au commandant de la force davantage de capacités et de moyens pour remplir le mandat confié à la mission;
- Renforcer les capacités nationales du pays fournisseur de contingents et les moyens techniques généraux de leurs unités.

Contexte

La résolution XXXXX du Conseil de sécurité a autorisé une mission d'appui XXXXXXXX à (LIEU DE LA MISSION), ainsi que la présence d'un bureau des Nations Unies à (LIEU DE LA MISSION) (XXXX). Le Conseil de sécurité, par sa résolution X/XXX/XXX (XXX) adoptée le (DATE), autorise la création d'une Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au (LIEU) (INITULÉ DE LA MISSION). Par cette résolution, le Conseil de sécurité décide que (INITULÉ DE LA MISSION) comprendra jusqu'à XXXX militaires et XXXX personnels de police. Le transfert d'autorité entre la (ORG MISSION) et (INITULÉ DE LA MISSION) a eu lieu le (DATE).

À l'avenir, les Nations Unies prévoient également d'étendre cette possibilité de formation à la population locale, afin de stimuler le marché du travail local et de renforcer les capacités nationales.

Conformément à l'état des besoins par unité, les unités de transmissions doivent :

1. Installer, exploiter et entretenir les réseaux principaux basés sur les satellites et les liens (perte) de lignes de visibilité;
2. Installer, exploiter et entretenir les systèmes informatiques, y compris les fermes de serveurs et les serveurs distants;
3. Installer, exploiter et entretenir les réseaux de radio pour les communications stratégiques et opérationnelles;
4. Soutenir la CITS dans l'installation, l'exploitation et l'entretien, dans le centre d'opérations conjoint et la cellule d'analyse conjointe de la Mission;
5. Mettre à disposition du personnel du quartier général de la force/du secteur un service d'assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en collaboration avec la CITS chargée de la mission;
6. Installer, exploiter et entretenir les systèmes et le matériel de communication indispensables pour fournir tous les moyens de communication opérationnels au niveau du bataillon et de la compagnie détachée;
7. Être prêt à accompagner la fourniture des services de communication de la Mission aux bureaux de la composante civile dans les lieux considérés à haut risque.

Les priorités des Nations Unies, en matière de formation aux TIC, sont indiquées ci-après :

1. Former les experts informatiques/de la communication des forces de (INTITULÉ DE LA MISSION) provenant de différents pays fournisseurs de contingents/d'effectifs de police;
2. Former le personnel informatique civil des Nations Unies et des sous-traitants;
3. Former les forces et la police du pays hôte (sur demande);
4. Assurer la formation professionnelle des employés locaux potentiels;
5. Offrir une formation professionnelle à la population locale.

Le principal objectif est d'affecter les unités de transmissions militaires en appui des moyens de commandement et de contrôle des personnels de (INTITULÉ DE LA MISSION) et de permettre l'exécution de toutes les tâches administratives et logistiques dans le quartier général de la force. Par conséquent, les unités de transmissions et les détachements de transmissions déployés sont des prestataires militaires spécialistes des communications et de l'informatique, présents au quartier général et dans les centres de commandement, qui apportent un appui stratégique et opérationnel dans ces domaines au nom des Nations Unies au quartier général militaire, aux unités déployées et aux centres de commandement.

Pour ce faire, l'unité de formation et de soutien aux TIC vérifie que le personnel des unités de transmissions est formé à l'installation, l'exploitation et l'entretien du matériel appartenant aux Nations Unies dans le centre de formation désigné de la mission, où le matériel de communication et informatique des Nations Unies est prépositionné avant d'être déployé à sa destination finale.

La CITS et l'U-6 évaluent le nombre de stagiaires nécessaires dans chaque domaine de spécialisation et le niveau de compétence requis, parmi les profils ci-après :

- XX techniciens d'installation de réseaux;
- XX assistants à l'installation de réseaux;
- XX technicien des services téléphoniques;
- XX assistants des services téléphoniques;
- XX techniciens de réseaux locaux/longue distance;
- XX assistants de réseaux locaux/longue distance;
- XX techniciens d'assistance à l'utilisateur (Outlook, MS Office et Windows, FSS et autres applications internes);
- XX techniciens d'assistance à l'utilisateur de communications (téléphones satellites/radio/téléphone/BGAN);
- XX opérateurs radio VHF, HF et Tetra;
- XX programmeurs/installateurs radio VHF, HF et Tetra;
- XX assistants serveurs;
- XX assistants d'installation de matériel satellite/hertzien;
- XX techniciens d'installation de matériel satellite/hertzien;
- XX assistants de réparation et de maintenance des ordinateurs personnels et imprimantes;
- XX techniciens de réparation et de maintenance des ordinateurs personnels et imprimantes;
- XX techniciens des systèmes de visioconférence;
- XX assistants des systèmes de visioconférence;
- XX techniciens de déploiement [antennes paraboliques/liaisons LoS, solutions rapidement déployables (MTDS, RTDS)];
- XX assistants de déploiement [antennes paraboliques/liaisons LoS, solutions rapidement déployables (MTDS, RTDS)].

Le groupe des techniciens militaires des communications et de l'informatique devrait être d'un nombre limité. Par conséquent, une formation interdisciplinaire ou dans plusieurs domaines des communications et de l'informatique sera impérative. (INTITULÉ DE LA MISSION) aura besoin d'« experts » polyvalents, notamment dans les lieux où peu de troupes de transmissions sont stationnées ou intégrées, ou lorsque le matériel sera déployé dans de nouveaux lieux.

À l'issue de cette formation, la compagnie des transmissions aura pour tâche principale d'apporter, dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, un soutien au quartier général de la force ou du secteur affecté, aux bataillons déployés et aux unités indépendantes dans la zone de compétences de la Mission. L'unité de transmissions assurera en outre un service d'assistance à l'utilisateur au personnel du quartier général de la force/de secteur et s'associera à la CITS locale pour fournir des services informatiques communs.

Toutefois, il sera toujours nécessaire de soutenir, éventuellement, les équivalents aux quartiers généraux déployés, autrement dit lorsque de nouveaux campements seront installés ou de nouvelles unités affectées dans de nouveaux sites. L'unité de transmissions devra, de manière ponctuelle, installer, configurer, exploiter et entretenir/réparer le matériel appartenant aux Nations Unies ou au contingent, en particulier les matériels de communication et informatiques fixes et déployables.

Approche globale

Ce plan de formation s'attache essentiellement à donner aux unités de transmissions de la force les moyens d'accomplir leurs tâches dans le cadre de (INTITULÉ DE LA MISSION). Par conséquent, l'essentiel de la formation en communication et en informatique répond aux besoins particuliers des experts militaires de (INTITULÉ DE LA MISSION), en fonction du déploiement structuré par les compagnies de transmissions XXXX de XXX personnels par compagnie. Il est prévu que la compagnie de transmissions XXX appuiera le quartier général de la force/de secteur de XXXX.

La formation sera dispensée en trois phases :

(1) *Formation précédant le déploiement;*

(2) *Formation en cours de mission;*

(3) *Formation en cours d'emploi.*

- ***Formation précédant le déploiement***

La formation précédant le déploiement a lieu avant celui-ci et est le point de départ de la *formation en cours de mission*. L'unité de transmissions est alors sensibilisée aux concepts du maintien de la paix des Nations Unies et reçoit une formation technique propre à certains domaines pour renforcer ses compétences. Cette formation incombe au pays fournisseur de contingents. Il est souhaitable que l'unité de transmissions militaire soit formée efficacement aux concepts de maintien de la paix des Nations Unies et aux aspects liés à la communication et à l'informatique, pour évoluer avec aisance dans la zone de la mission et avec un minimum de besoin de formation en cours de mission.

La *formation précédant le déploiement* vise également à donner au personnel de l'unité de transmissions un bagage théorique solide et une connaissance des fondements essentiels du matériel appartenant aux Nations Unies fourni dans le cadre de (INTITULÉ DE LA MISSION). À cet effet, le pays fournisseur de contingents est tenu de nommer et d'inscrire le personnel sélectionné aux formations en ligne proposées par les principaux fournisseurs de matériel informatique appartenant aux Nations Unies ou à toute formation similaire lui permettant d'acquérir des compétences informatiques (voir l'état des besoins par unité). Le pays fournisseur de contingents est tenu de suivre les progrès de son personnel en ce qui concerne l'acquisition des compétences et d'en faire rapport. Les

certificats acquis devront être présentés. La liste des formations en ligne est donnée à l'Appendice A.

Le pays fournisseur de contingents est en revanche vivement encouragé à mettre à profit les programmes de formation nationaux et les compétences dont disposent ses forces militaires nationales pour acquérir un haut niveau de conscience et de préparation aux technologies fournies par les Nations Unies. Par ailleurs, la formation préalable au déploiement doit s'acquitter des tâches courantes liées à l'informatique et aux communications, telles que l'assistance à l'utilisateur final, la maintenance des imprimantes et des ordinateurs, l'installation de câbles de réseau en intérieur et en extérieur, l'entretien des antennes paraboliques et des groupes électrogènes, l'installation d'antennes et de structures verticales.

- ***Formation centralisée/en cours de Mission***

Cette formation met l'accent sur le principe de formation des formateurs et, par conséquent, se destine au personnel qui formeront par la suite d'autres personnels de leur propre site ou campement. La formation nécessaire sera assurée en cours de mission ou dans un centre de formation régional/centralisé. Elle sera dispensée par des formateurs sous contrat et des fournisseurs de matériel ainsi que par l'unité de « formation et d'appui » de la CITS de (INTITULÉ DE LA MISSION). L'équipe de base se compose d'un coordonnateur de formation des Nations Unies et de deux équipes de formateurs spécialisés : une chargée des réseaux et de l'informatique, la seconde des systèmes de communication. L'unité de formation et d'appui a pour mission d'élaborer, de planifier et d'optimiser la formation aux communications et à l'informatique, à tous les niveaux nécessaires.

Conformément à l'état des besoins par unité, (INTITULÉ DE LA MISSION) garantit que « le personnel de l'unité de transmissions sera formé à l'installation, à l'exploitation et à l'entretien du matériel appartenant aux Nations Unies, dans le centre de formation désigné où le matériel informatique des Nations Unies sera prépositionné avant d'être déployé dans sa destination finale ». En outre, « une formation pratique sera dispensée aux responsables militaires et de police, au nouveau personnel chargé des communications et de l'informatique, au personnel de transmissions militaire sous contrat, ainsi qu'à d'autres personnels essentiels des Nations Unies ».

La formation sera dispensée dans un établissement centralisé à XXX ou sur site à XXX, XXX et XXX par des formateurs sous contrat et des fournisseurs de matériel, secondés par XXX et du personnel des Nations Unies. Elle sera organisée, supervisée et gérée par le personnel des Nations Unies spécialisé dans les communications et l'informatique. Dans la mesure du possible, les personnels militaires et de la police sont invités à mettre à disposition des formateurs et d'autres ressources. Le résumé des formations (partiel) est fourni à l'Appendice B. Le détail des formations figure à l'Appendice C.

Une évaluation des besoins de formation actuels sera effectuée à l'arrivée des contingents. Le plan de formation préliminaire sera régulièrement revu par la CITS et l'U-6 de (INTITULÉ DE LA MISSION) pour s'assurer qu'il répond aux besoins des compagnies de transmissions. Par conséquent, ce plan de formation est nécessaire pour mettre rapidement en place un cadre d'appui à la formation auprès de l'U-6 du quartier général de la force/de secteur et des commandants de cette unité de transmissions de la compagnie. L'objectif est de fixer des modalités à long terme mais suffisamment souples pour permettre à la CITS de répondre à la diversité des besoins et des exigences en matière de formation aux communications et à l'informatique.

Le budget de la CITS tiendra compte de la formation comme d'une tâche permanente. D'autres membres du personnel de la CITS pourront également être affectés pour appuyer de manière temporaire les actions de formation. En outre, la CITS fera appel dans la mesure du possible aux moyens de formation des principaux fournisseurs de matériel de communication et d'informatique appartenant aux Nations Unies pour appuyer efficacement la démarche locale de formation, notamment pendant les périodes de pointe, ainsi que la « formation des formateurs » côté Nations Unies (par exemple le personnel de l'« unité de formation et d'appui »). Néanmoins, en raison du coût considérable de ces experts techniques, cette formation se limitera aux besoins les plus urgents et aura une durée limitée.

- ***Formation en cours d'emploi***

D'après les éléments recueillis lors de la formation en cours de mission, on estime qu'une formation et des conseils complémentaires directs, ainsi qu'un accompagnement personnalisé seront en permanence nécessaires. Tous les niveaux de responsabilité et toutes les tâches sont concernés, du personnel des Nations Unies à ceux des compagnies des transmissions, en passant par le personnel de la branche U-6, à tout instant de la mission. Ce type de formation devra être proposé de manière active, d'après une évaluation continue d'indicateurs associés aux niveaux de compétence et aux formations nécessaires.

Il incombe au chef de l'unité de formation et d'appui de hiérarchiser et de satisfaire ces demandes, après avoir refait un état des lieux de la qualité et de problèmes de formation dans le domaine de l'appui aux communications et à l'informatique, dans tous les sites et campements majeurs. Outre l'impact positif immédiat sur la qualité de l'appui aux communications et à l'informatique sur le site concerné, cette méthode fournit des informations précieuses permettant d'ajuster et d'améliorer la formation en cours de mission.

Résumé des formations (partiel)

<u>SYSTÈMES</u>				
<u>INTITULÉ</u>	<u>LIEU</u>	<u>DURÉE</u>	<u>METHODE PEDAGOGIQUE</u>	<u>CALENDRIER</u>
RPA – BICSI ITS INSTALLATEUR 2, FIBRE OPTIQUE	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande
RPA – BICSI ITS INSTALLATEUR 2, CUIVRE	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande
CONFIGURATION ET DEPANNAGE DES SERVICES DE DOMAINE ACTIVE DIRECTORY SUR WINDOWS SERVEUR 2008	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande
<u>RESEAU</u>				
<u>INTITULÉ</u>	<u>LIEU</u>	<u>DURÉE</u>	<u>METHODE PEDAGOGIQUE</u>	<u>CALENDRIER</u>
CISCO WIDE AREA APPLICATION SERVICE (CWAAS)	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande
IMPLEMENTING CISCO UNIFIED COMMUNICATIONS MANAGER (CIPT1 v8.0) Parties 1 et 2	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande
IMPLEMENTING CISCO UNIFIED WIRELESS MOBILITY SERVICES (IUWMS)	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande
IMPLEMENTING CISCO UNIFIED WIRELESS VOICE NETWORKS (IUWVN)	XXX, QG général régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande

RADIO

<u>INTITULÉ</u>	<u>LIEU</u>	<u>DURÉE</u>	<u>METHODE PEDAGOGIQUE</u>	<u>CALENDRIER</u>
RPA – MATÉRIEL RADIO HF CODAN	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, une formation par rotation
RPA – RECYCLAGE ET RECERTIFICATION SUR LES STRUCTURES VERTICALES	XXX, QG régional, sur site	2 – 4 jours	Formateur	À déterminer, sur demande
RPA – SÉCURITÉ EN HAUTEUR ET STRUCTURES VERTICALES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	XXX, QG régional, sur site	10 – 15 jours	Formateur	À déterminer, sur demande
INTRODUCTION AU SYSTEME MOTOROLA-IP DIMETRA R8.X (TSYS01R8X)	XXX, QG régional, sur site	3 – 5 jours	Formateur Mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
TERMINAL MOTOROLA TETRA (TTER08) POUR UTILISATEUR FINAL	XXX, QG régional, sur site	2 – 4 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
ATELIER DE PROGRAMMATION TERMINAUX MOTOROLA – TETRA (TTER01PLUS)	XXX, QG régional, sur site	2 – 4 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
APRISA XE – LES BASES	XXX, QG régional, sur site	5 – 8 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
APRISA XE – PERFECTIONNEMENT	XXX, QG régional, sur site	5 – 8 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation

SATELLITE

<u>INTITULÉ</u>	<u>LIEU</u>	<u>DURÉE</u>	<u>METHODE PEDAGOGIQUE</u>	<u>CALENDRIER</u>
PROGRAMME DE CERTIFICATION INSTALLATION VSAT	XXX, QG régional, sur site	2 – 4 jours	En ligne, mixte et atelier pratique	À déterminer, sur demande, une formation par rotation

GVF 510 : COMPÉTENCES DE BASE POUR INSTALLATEURS VSAT :	XXX, QG régional, sur site	3 – 5 jours	En ligne, mixte et atelier pratique	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
GVF520 : LES BASES DE SATCOM	XXX, QG régional, sur site	3 – 5 jours	En ligne, mixte et atelier pratique	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
GVF521 : TECHNIQUE PRATIQUE POUR INSTALLATEURS VSAT	XXX, QG régional, sur site	3 – 5 jours	En ligne, mixte et atelier pratique	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
GVF503I : INSTALLATION DU TERMINAL DISTANT IDIRECT	XXX, QG régional, sur site	2 – 4 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation

VISIOCONFÉRENCE

<u>INTITULÉ</u>	<u>LIEU</u>	<u>DURÉE</u>	<u>METHODE PEDAGOGIQUE</u>	<u>CALENDRIER</u>
FONDAMENTAUX DE LA VISIOCONFÉRENCE	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande

GESTION DES SERVICES

<u>INTITULÉ</u>	<u>LIEU</u>	<u>DURÉE</u>	<u>METHODE PEDAGOGIQUE</u>	<u>CALENDRIER</u>
ASSISTANCE À L'UTILISATEUR ET RÉOLUTION STRUCTURÉE DES PROBLÈMES	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation

APPLICATIONS

<u>INTITULÉ</u>	<u>LIEU</u>	<u>DURÉE</u>	<u>METHODE PEDAGOGIQUE</u>	<u>CALENDRIER</u>
SUITE MICROSOFT OFFICE (WORD, EXCEL, ACCESS, POWERPOINT, PUBLISHER, SHAREPOINT, OUTLOOK)	XXX, QG régional, sur site	10 – 15 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
FIELD SUPPORT SUITE	XXX, QG régional, sur site	10 – 15 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation

UMOJA	XXX, QG régional, sur site	15 – 21 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande, une formation par rotation
UN ENTERPRISE APPLICATIONS & TOOLS (COMET, COSMOS, LOTUS NOTES, UNIT...)	XXX, QG régional, sur site	5 – 10 jours	Formateur, mixte	À déterminer, sur demande

Descriptifs des formations (partiel)

RPA – BICSI ITS INSTALLATEUR 2, FIBRE OPTIQUE

Objectifs :

Cette formation s'attache à jeter les bases de l'installation d'un système structuré de câbles en fibres optiques. Elle débute par une présentation des principes de la transmission par fibre, des normes de professionnalisme, de sécurité et des pratiques optimales associées à la fibre. Une part importante du volume horaire de la formation sera consacrée à l'installation, à l'épissage, à la terminaison, aux essais et à la rénovation des câbles à fibres optiques. Les autres sujets abordés seront notamment les voies et les espaces, les dispositifs coupe-feu et une introduction à la coordination sur le terrain. Cette formation permet aux stagiaires d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour se présenter à l'examen de certification ITS Installateur 2, Fibre optique.

Contenu de la formation : • Codes et normes/pratiques optimales • Principes de la transmission par fibre optique • Sécurité • Professionnalisme • Voies de télécommunications • Espaces de télécommunications • Dispositifs coupe-feu • Installation/tirage des câbles à fibres optiques • Terminaison des câbles à fibres optiques • Essai/dépannage des câbles à fibres optiques • Rénovation • Coordination sur le terrain	Durée : 5 à 8 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
--	---

RPA – BICSI ITS INSTALLATEUR 2, CUIVRE

Objectifs :

Cette formation pose les fondements de l'installation d'un système structuré de câbles en cuivre. Elle débute par une présentation des principes de la transmission par cuivre, des normes de professionnalisme, de sécurité et des pratiques optimales associées au cuivre. Une part importante du volume horaire de la formation sera consacrée aux pratiques optimales BICSI liées à l'installation, à l'épissage, à la terminaison, aux essais et à la rénovation des câbles en cuivre. Les autres sujets abordés seront notamment les pratiques optimales BICSI pour les voies et les espaces, la mise à la terre, le collage et la protection, et les dispositifs coupe-feu. Cette formation permet aux stagiaires d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour se présenter à l'examen de certification ITS Installateur 2, Cuivre.

Contenu de la formation : • Codes et normes/pratiques optimales BICSI • Principes de la transmission par cuivre • Sécurité • Professionnalisme • Voies de télécommunications • Espaces de télécommunications • Collage, mise à la terre et protection • Dispositifs coupe-feu • Installation/tirage des câbles en cuivre • Terminaison des câbles en cuivre • Essai/dépannage des câbles en cuivre • Rénovation • Coordination sur le terrain	Durée : 5 à 8 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
--	---

MATÉRIEL RADIO HF CODAN

Objectifs :

La formation a pour thèmes principaux le fonctionnement et la programmation des émetteurs-récepteurs HF NGT et 2110.

Contenu de la formation : • Comprendre les différents émetteurs-récepteurs HF et leurs composants et accessoires • Bien comprendre les concepts et la terminologie utilisés pour les émetteurs-récepteurs Codan • Comprendre comment programmer un émetteur-récepteur Codan • Comprendre le fonctionnement d'un émetteur-récepteur Codan • Montrer l'interopérabilité entre les émetteurs-récepteurs Codan et de fabricants d'équipement d'origine • Donner des conseils pratiques sur le fonctionnement des émetteurs-récepteurs HF NGT et 2110 • Bien comprendre les fonctionnalités des produits accessoires • Maîtriser le fonctionnement et la programmation des émetteurs-récepteurs Codan NGT et 2110	Durée : 5 à 8 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : 12 Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
---	---

SÉCURITÉ EN HAUTEUR ET STRUCTURES VERTICALES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objectifs :

À l'issue de cette formation et après avoir réussi l'examen, les participants sont certifiés en structures verticales, et reçoivent une accréditation officielle. Cette formation initie les participants aux matériel, outils et techniques de sécurité nécessaires pour escalader une structure verticale et fait le tour d'horizon des problèmes associés à la construction et à l'entretien des sites de communication sans fil.

Contenu de la formation : • Lois et réglementations applicables au travail en hauteur • Évaluation et gestion du risque lié au travail en hauteur • Sélection et bon usage des systèmes de sécurité et des équipements de protection individuelle appropriés • Techniques d'escalade de structures verticales • Systèmes antichute fixes et temporaires • Longes et systèmes de positionnement au travail • Sauvetage en hauteur • Dangers liés aux RF et leurs effets sur les populations • Règlements applicables aux activités d'élévation et de descente • Choix du bon matériel • Systèmes de sécurité pour l'élévation et la descente de charges • Utilisation de systèmes de contrôle directionnel de charge • Principes et pratique de l'élévation de structures verticales • Principes et pratique de l'installation de chargeurs • Installation d'antennes • Orientation correcte lors de l'installation d'antennes communes • Principes de la mise à la terre • Fondements et théorie de la mise à la masse • Systèmes pratiques pour les structures, le matériel de communication et les essais	Durée: 10 à 15 jours Méthode pédagogique: Formateur Nombre de participants: 10 Lieu: XXX, quartier général régional, sur site Formateurs: 1 expert et 2 formateurs adjoints
--	--

RECYCLAGE ET RECERTIFICATION SUR LES STRUCTURES VERTICALES

Objectifs :

Cette formation doit être suivie tous les trois ans par tous les titulaires d'une certification en structures verticales.

Contenu principal de la formation : • Perfectionnement sur les équipements de protection individuelle pour les structures verticales de télécommunications • Évaluation des risques et méthodologie de perfectionnement sur les structures verticales • Formation de recyclage sur le contrôle des équipements de protection individuelle • Réévaluation du sauvetage et d'auto-évacuation des structures en hauteur	Durée : 2 à 4 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
---	---

INTRODUCTION AU SYSTEME MOTOROLA-IP DIMETRA R8.X (TSYS01R8X)

Résumé de la formation :

Cette formation présente les fonctionnalités et fonctions d'un système Dimetra IP R8.x. Elle se répartit en cinq modules qui décrivent les différents types d'appel et fonctionnalités matérielles du système. Une présentation des applications décrit les objectifs du logiciel utilisé pour gérer et administrer le système. Chaque module comporte une évaluation conçue pour vérifier les apprentissages.

Contenu principal de la formation : • Concepts de radio de base et partagée • Fonctionnalités et fonctions du système Dimetra IP • Composants du système Dimetra IP • RPNM et applications de transport • Traitement d'appels	Durée : 3 à 4 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
--	---

TERMINAL MOTOROLA TETRA (TTER08) POUR UTILISATEUR FINAL

Résumé de la formation :

Cette formation décrit en détail les fonctionnalités et fonctions des terminaux Tetra Subscriber. Elle présente le terminal, son fonctionnement et s'appuie sur des notions théoriques et des exercices pratiques pour étayer les sujets abordés et confirmer la compréhension par les stagiaires du terminal. Tous les stagiaires réalisent les activités et exercices pratiques visant à renforcer l'acquisition des connaissances.

Contenu principal de la formation : • Fonctionnement des commandes du terminal Tetra • Fonctionnement des appels en mode partagé • Fonctionnement des appels de groupe en mode direct • Configuration par l'utilisateur des terminaux • Dépannage de base par les utilisateurs de terminaux Tetra	Durée : 2 à 3 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
--	---

ATELIER DE PROGRAMMATION DES TERMINAUX TETRA (TTER01PLUS)

Résumé de la formation :

Cet atelier permet aux utilisateurs de terminaux Tetra de diagnostiquer les problèmes rencontrés localement et à distance, de programmer les terminaux pour les utilisateurs finaux et de proposer un premier filtre pour détecter les terminaux Tetra dont on soupçonne qu'ils sont défectueux.

Contenu principal de la formation : • Identification et emplacement des fonctions du programme • Fonctions des principaux CPS, fonctionnalités et outils • Programmation radio de base avec CPS Plus • Procédures de base de dépannage de CPS Plus	Durée : 2 à 3 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
--	---

FORMATION A APRISA XE – LES BASES

Résumé de la formation :

Cette formation de base aborde les aspects fondamentaux du matériel radio Aprisa XE, ses options de configuration et de carte d'interface, mais également sa configuration de base et le diagnostic des pannes. Tous les participants sont censés avoir une certaine expérience des liaisons radio et de leurs applications. Cette formation est limitée à 10 stagiaires au maximum.

Contenu principal de la formation : • Introduction et description sommaire de toutes les options • Exigences du site, planification de la voie et connectivité de base • Configuration et mise en place • Essais et dépannage • Réglage du duplexeur, présentation de SNMP et exercices pratiques	Durée : 5 à 8 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
--	---

FORMATION A APRISA XE – PERFECTIONNEMENT

Résumé de la formation :

Le stage de perfectionnement à Aprisa XE aborde l'ingénierie RF et des réseaux, notamment les liaisons transversales avancées, NMS, le diagnostic des pannes, le remplacement de modules et de cartes d'interface, ainsi que les mises à niveau de terminaux telles qu'indiquées ci-après. Tous les participants sont censés avoir suivi au préalable la formation d'introduction à Aprisa XE et avoir une bonne compréhension de base des produits Aprisa XE. Cette formation est limitée à 10 stagiaires au maximum.

Contenu principal de la formation : • Formation de recyclage sur Aprisa • Ingénierie RF • Ingénierie de réseau et liaisons transversales avancées • NMS • Diagnostics et mise à niveau des terminaux	Durée : 5 à 8 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
---	---

ATELIER DE PROGRAMMATION DES TERMINAUX TETRA (TTER01PLUS)

Résumé de la formation :

Cet atelier permet aux utilisateurs de terminaux Tetra de diagnostiquer les problèmes rencontrés localement et à distance, de programmer les terminaux pour les utilisateurs finaux et de proposer un premier filtre pour détecter les terminaux Tetra dont on soupçonne qu'ils sont défectueux.

Contenu principal de la formation : • Identification et emplacement des fonctions du programme • Fonctions des principaux CPS, fonctionnalités et outils • Programmation radio de base avec CPS Plus • Procédures de base de dépannage de CPS Plus	Durée : 2 à 3 jours Méthode pédagogique : Formateur Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 expert et 2 formateurs adjoints
---	---

INTRODUCTION AUX COMMUNICATIONS PAR SATELLITE – GVF 500

Résumé de la formation :

Cette formation retrace l'histoire des communications par satellite et de leurs applications. Elle présente également les notions et les technologies relatives aux liaisons sans fil, sur réseau, par engins spatiaux et par satellite.

Contenu de la formation : • Introduction • Applications • Notions de la technologie sans fil • Orbites et lancements • Technologies d'engins spatiaux • Liaisons par satellite • Technologies réseau • Matériel au sol pour communications par satellite géostationnaires • Structure de l'industrie satellitaire • Marchés horizontaux • Questions réglementaires • Comparaison des satellites	Durée : 2 à 4 jours Méthode pédagogique : Autoformation Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 formateur/facilitateur
--	--

COMPETENCES DE BASE POUR LES INSTALLATEURS VSAT GVF 510

Résumé de la formation :

Cette formation détaille les compétences de base que doit posséder tout installateur VSAT fixe pour effectuer un alignement d'antenne précis et éviter les principales sources d'interférence sur les liaisons montantes.

Contenu de la formation : 1. Orientation du système d'apprentissage 2. Introduction 3. Matériel VSAT 4. Câbles et connecteurs 5. Choix d'un site 6. Théorie de la polarisation 7. Recherche du satellite 8. Plafonnement précis 9. Alignement à polarisation croisée 10. Mise hors service et pannes matérielles	Durée : 3 à 5 jours Méthode pédagogique : Autoformation Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 formateur/facilitateur
---	--

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SATELLITE – GVF 520

Résumé de la formation :

La formation apporte aux stagiaires une connaissance approfondie des théories fondamentales des communications VSAT.

Contenu de la formation : 1. Orientation du système d'apprentissage 2. Introduction 3. Présentation de la communication par satellite 5. Encombrement, explication de la PIRE, du G/T, des contours et lien avec la taille de l'antenne parabolique 6. Ondes 7. Gains, pertes et niveaux 8. Signaux, bruit et spectres 9. Modulation 10. Antennes 11. Diffusion 12. Liaisons par satellite 13. Polarisation 14. Station terrestre et matériel VSAT 15. Méthodes d'accès 16. Présentation des VSAT mobiles 17. Étude des réseaux VSAT 18. Comparaison des satellites	Durée : 3 à 5 jours Méthode pédagogique : Autoformation Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 formateur/facilitateur
--	--

TECHNIQUE PRATIQUE POUR INSTALLATEURS VSAT – GVF 521

Résumé de la formation :

La formation aborde des sujets pratiques, tels que l'utilisation d'une boussole, le calcul des niveaux de dB, des chutes de tension, des longueurs de câble, l'utilisation d'un analyseur de spectre, la mise à la terre, les réseaux IP de base, les questions de sécurité et le dépannage.

Contenu de la formation : 1. Orientation du système d'apprentissage 2. Introduction 3. Étude du site et planification 4. Planification IFL 5. Outil et matériel d'essai 6. Assemblage extérieur du matériel 7. Installation IFL 8. Mise à la terre 9. Analyse de pic et de polarisation 10. Transporteurs et essai des liaisons 11. Réseau de données 12. Sécurité 13. Dépannage et de maintenance 14. Dernières étapes	Durée : 3 à 5 jours Méthode pédagogique : Autoformation et atelier Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 formateur/facilitateur
--	---

INSTALLATION DE TERMINAUX A DISTANCE IDIRECT – GVF 503I

Résumé de la formation :

Théorie et procédures détaillées pour iDirect Formation certifiée aux connaissances et compétences détaillées nécessaires pour l'installation des terminaux VSAT distants iDirectiNFINITI series. Cette formation fait appel à des animations et à l'interactivité par simulateur pour expliquer les concepts et compétences clefs.

Contenu de la formation : 1. Introduction 2. Relation avec les clients et iDirect 3. Architecture du réseau iDirect 4. Présentation du matériel distant iDirect 5. Téléchargements de fichiers et de paramètres 6. iSite 7. Concepts de distorsion d'émetteur 8. Présentation de la procédure d'installation 9. Étape 1 de l'installation (préparation) 10. Étape 2 de l'installation (assemblage du matériel extérieur) 11. Étape 3 de l'installation (installation de l'IFL) 12. Étape 4 de l'installation (installation de l'IDU) 14. Étape 6 de l'installation (alignement de la liaison montante) 15. Étape 7 de l'installation (connexion au réseau) 16. Étape 8 de l'installation (dernières étapes) 17. Mise à la terre et sécurité 18. Dépannage 19. Questions complexes 20. Essai final	Durée : 3 à 5 jours Méthode pédagogique : Autoformation et atelier Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : 1 formateur/facilitateur
--	---

ASSISTANCE À L'UTILISATEUR ET RÉOLUTION STRUCTURÉE DES PROBLÈMES

Objectifs

Durant cette formation, les stagiaires apprennent les méthodes pour offrir un service client efficace, les procédures pour une prise en charge efficiente des appels, la gestion des incidents, les compétences en communication, les composantes essentielles des processus ITIL et les techniques de résolution des problèmes et de dépannage. La formation abordera également les concepts de pensée critique et de qualité d'écoute, et aide les stagiaires à comprendre les principaux processus et les pratiques optimales en matière d'assistance à l'utilisateur, en centres de service et de soutien.

Contenu de la formation : • Rôle d'un centre de soutien et d'un analyste de service d'assistance à l'utilisateur • Compréhension de l'aspect stratégique • Accords sur le niveau de service • Procédures opérationnelles permanentes • Méthodes et technologies de prestation de service • Systèmes de gestion du service • Pratiques optimales de gestion des services informatiques • Soutien au service ITIL • Gestion de la sécurité • Assurance de la qualité • Traitement des appels • Aspects liés à la communication • Résolution systématique des problèmes • Dépannage structuré • Analyse des causes profondes	Durée : 2 à 6 jours Méthode pédagogique : Autoformation et atelier Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : À déterminer
--	---

• Compréhension des besoins du client • Questions ouvertes et fermées • Choix appropriée des informations • Prise en charge des clients difficiles • Documentation	
--	--

RÉSEAU

- CIPT1 – IMPLEMENTING CISCO UNIFIED COMMUNICATIONS MANAGER – 1 ET 2
- IUWMS – IMPLEMENTING CISCO UNIFIED WIRELESS MOBILITY SERVICES
- IUWVN – IMPLEMENTING CISCO UNIFIED WIRELESS VOICE NETWORKS
- FONDAMENTAUX DE LA VISIOCONFÉRENCE

Objectifs et contenu de la formation : http://www.cits-training.unlb.org/show_training.asp?id_cat1=47	Durée : 5 à 8 jours Méthode pédagogique : Autoformation et atelier Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : À déterminer
--	---

SUITE MICROSOFT OFFICE

Objectifs :

Grâce au large éventail de formations Microsoft Office disponibles, les stagiaires peuvent utiliser efficacement et efficacement leurs ordinateurs, réseaux, systèmes d'informations, dans leurs activités professionnelles quotidiennes.

Contenu : • Système d'exploitation Windows • Outlook – niveaux débutant et intermédiaire • Traitement de texte – niveaux débutant et intermédiaire • Tableur – niveaux débutant et intermédiaire • Base de données – niveaux débutant et intermédiaire • PowerPoint – niveaux débutant et intermédiaire • Publisher – niveaux débutant et intermédiaire • Project – niveaux débutant et intermédiaire • SharePoint – niveaux débutant et intermédiaire	Durée : 3 à 7 jours Méthode pédagogique : Formateur et autoformation Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : À déterminer
---	---

FORMATION AU DEPLOIEMENT DE (NOM DE LA MISSION) – SESSION 1

Objectifs:

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires d'exploiter, d'entretenir et de dépanner le matériel appartenant aux Nations Unies.

Contenu : • MDTs • RTDS • Déploiement rapide des postes de commandement • VTC • iDirect • Dépannage de base Cisco • BGAN • Codan • Tetra • HF/VHF • Groupes électrogènes, panneaux solaires et autres matériels susceptibles d'être utilisés dans la zone de la mission	Durée : 20 à 28 jours Méthode pédagogique : Formateur, autoformation et atelier Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX Formateurs : À déterminer
---	---

FORMATION AU DEPLOIEMENT DE (NOM DE LA MISSION) – SESSION 2 – SUIVI

Objectifs :

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires d'exploiter, d'entretenir et de dépanner le matériel appartenant aux Nations Unies.

Ressources requises : Durant toutes les formations mentionnées, le matériel approprié appartenant aux Nations Unies doit être utilisé. En outre, le centre de formation doit disposer de tout le matériel nécessaire (projecteurs, ordinateurs spécifiques, Internet haut débit filaire/sans fil, matériel audio/vidéo, scanners, imprimantes, tableaux blancs, tableaux à feuilles mobiles, matériel d'essai, outils de contrôle, fournitures de bureau, routeurs, commutateurs, radios, outils, etc.).

Contenu : • MDTs • RTDS • Déploiement rapide des postes de commandement • VTC • iDirect • Dépannage de base Cisco • BGAN • Codan • Tetra • HF/VHF • Groupes électrogènes, panneaux solaires et autres matériels susceptibles d'être utilisés dans la zone de la mission	Durée : 3 à 7 jours Méthode pédagogique : Formateur, autoformation et atelier Nombre de participants : À déterminer Lieu : XXX, quartier général régional, sur site Formateurs : À déterminer
---	--

Listes de contrôle de l'évaluation

Évaluation précédant le déploiement

N°	Critères d'évaluation	Évaluation	Remarques
a	Compétences génériques dans le domaine du maintien de la paix. Est-ce que tout le personnel de l'Unité de transmissions militaire a eu une formation et a été sensibilisé aux principes directeurs et aux directives génériques concernant l'exécution des opérations de maintien de la paix? Montre-t-il qu'il comprend clairement les principes directeurs et les directives en question?		
b	Compétences en matière de maintien de la paix propres à la mission. Est-ce que tout le personnel de l'Unité de transmissions militaire est formé, équipé et organisé pour exécuter les principales tâches liées à la mission selon les normes applicables au maintien de la paix? Est-ce que l'unité est capable de s'acquitter de ses activités conformément au(x) mandat(s) de la Mission?		
c	Compétences élémentaires/conventionnelles. Est-ce que l'unité a été formée aux compétences élémentaires d'infanterie, telles que l'utilisation d'armes de défense individuelle et les tactiques mineures, conformément aux normes nationales?		
d	Résistance physique et mentale. Est-ce que l'Unité de transmissions militaire est suffisamment résistante sur les plans physique et mental pour être déployée dans les conditions difficiles de la Mission sur le terrain?		
e	Capacités essentielles. Est-ce que l'unité de transmissions militaire est capable de mener à bien ses activités essentielles selon son organisation, conformément aux tâches assignées et au type de la Mission (voir le chapitre 2 pour le détail des capacités et des moyens), notamment : Fournir aux unités militaires et aux éléments opérationnels toute l'assistance nécessaire en ce qui concerne les ordinateurs, l'information et les technologies;		

	• Configurer, exploiter et entretenir le matériel appartenant aux Nations Unies; • Apporter l'appui technique et l'assistance à l'utilisateur en ce qui concerne les services de communication et informatiques fournis par les Nations Unies aux personnels militaires et membres de la police, ainsi qu'aux systèmes et applications militaires/de police internes; • Exercer la planification, le contrôle et le suivi opérationnel des éléments subordonnés en ce qui concerne les ordinateurs, l'information et les technologies; • Appuyer les installations et complexes statiques, tels que les quartiers généraux et les bureaux; • Appuyer les installations temporaires, telles que les postes de commandement et d'observation; • Appuyer les opérations tactiques mobiles.		
f	Sensibilisation aux mines, engins explosifs et engins explosifs improvisés. Est-ce que l'unité de transmissions militaire est formée aux risques liés aux champs de mine, engins explosifs et engins explosifs improvisés? Les fondements de la lutte contre les engins explosifs improvisés, tels que la recherche 5/25 m, sont-ils connus et enseignés?		
g	Organisation. Est-ce que l'unité est organisée en groupes axés sur les tâches à accomplir dotés de la structure de soutien appropriée pour l'organisation de la Mission?		
h	Leadership. Est-ce que la chaîne de commandement de l'unité est capable, souple et soumise à une obligation de résultats dans un environnement de maintien de la paix?		
i	Commandement et état-major. Est-ce que le commandement et l'état-major de l'unité sont intégrés, formés et capables de planifier, d'organiser, de coordonner et de diriger les tâches opérationnelles multidimensionnelles et administratives assignées dans l'environnement de maintien de la paix?		
j	Formation. Est-ce que l'unité de transmissions militaire a entrepris une formation axée sur le maintien de la paix et propre à la Mission? A-t-elle atteint les normes prescrites?		

k	Ressources. Est-ce que l'unité a l'effectif, les armes, les munitions, le matériel, les accessoires, les pièces de rechange, l'approvisionnement et les consommables requis, conformément au mémorandum d'accord et aux exigences de la Mission?		
l	Gestion/entretien du matériel. Est-ce que l'unité maintient le taux de l'état de fonctionnement opérationnel à un minimum de 90 % et est-elle en mesure d'assurer la maintenance préventive, la réparation/récupération sur place?		
m	Armes, instruments et véhicules. Est-ce que toutes les armes sont zérotées, les instruments étalonnés, les véhicules entretenus et sont-ils inspectés et certifiés corrects et fonctionnels conformément aux normes prescrites?		
n	Logistique. En cas de déploiement dans un ou plusieurs lieux, les éléments déployés susmentionnés sont-ils configurés en fonction d'une capacité logistique (nourriture, eau, hébergement, hygiène et assainissement, transport, soutien médical, etc.) ou reçoivent-ils cet appui du quartier général hôte?		
o	Aspect sanitaire. Est-ce que tout le personnel respecte les normes médicales en vigueur? A-t-il été vacciné conformément aux exigences de la Mission et a-t-il réussi l'examen médical périodique? Est-ce que l'unité a accès à un établissement médical entièrement opérationnel (de niveau 1) conformément au mémorandum d'accord?		
p	Intégrité. Est-ce que tout le personnel de l'unité connaît les règles, les règlements et le code de conduite pertinents des Nations Unies et a-t-il fait preuve d'un haut niveau de professionnalisme et d'intégrité?		
q	Moral et motivation. Est-ce que tout le personnel de l'unité est bien motivé à exécuter des opérations dans un environnement complexe, restrictif, multinational et multidimensionnel tout en conservant un moral élevé?		
r	Qualité de vie. Est-ce que l'unité maintient des normes élevées concernant la qualité de vie du personnel conformément aux normes nationales et aux exigences de la Mission?		

s	Aspect juridique. Est-ce que le personnel et les commandants de l'unité comprennent clairement qu'ils ont la responsabilité de respecter, de promouvoir et de protéger le cadre juridique applicable aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et notamment, en particulier, l'accord sur le statut des forces, l'accord sur le statut de la mission, les règles d'engagement, le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire, les autres instruments juridiques internationaux pertinents et la législation du pays hôte?		
t	Évaluation. Est-ce que l'unité a procédé à une évaluation formelle? Est-ce qu'elle a corrigé les insuffisances? Est-ce que les autorités du pays fournisseur de contingents ont certifié l'unité apte à prendre part à la mission comme prévu?		

Évaluation en cours de mission

N°	Critères d'évaluation	Évaluation	Remarques
a	Performance. Est-ce que l'unité planifie et exécute toutes les tâches critiques d'une manière efficace et non dangereuse conformément aux mandats de la Mission, aux normes du maintien de la paix et aux procédures opérationnelles permanentes de la Mission?		
b	Insuffisances. Est-ce que l'unité a pris des mesures correctives à l'égard des insuffisances touchant la performance ou les ressources relevées par elle, l'équipe de contrôle du matériel appartenant aux contingents ou l'équipe de direction de la Mission?		
c	Formation en cours d'emploi. Est-ce que la chaîne de commandement adopte des mesures de formation en cours d'emploi pour permettre à tout le personnel (selon les catégories de base d'emploi) de maintenir les normes de qualification?		
d	Formation en cours de mission. Est-ce que l'unité dispense une formation périodique de recyclage en cours de mission, axée sur les tâches à accomplir et propre à la Mission, conformément aux lignes directrices du Centre intégré de formation du personnel des missions?		

f	État de fonctionnement opérationnel. Est-ce que l'unité procède à des inspections périodiques et à un entretien préventif et aux réparations en temps voulu ainsi qu'au remplacement des éléments inutilisables?		
g	Déontologie et discipline. Est-ce que l'unité maintient toujours les normes les plus élevées de déontologie et de discipline conformément aux politiques des Nations Unies et au manuel à l'usage des bataillons d'infanterie?		
h	Communication et engagement. Est-ce que l'unité a pu (le cas échéant) établir de bons rapports et une communication efficace avec la population locale grâce à la coopération civilo-militaire (COCIM), à des projets à impact rapide et à des activités ayant trait à la qualité de vie?		

Références

Références générales

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, principes et orientations (doctrine fondamentale des Nations Unies) (2008)

http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

United Nations Infantry Battalion Manual (Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies) (août 2012)

<http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/UNIBAM.Vol.I.pdf>

<http://www.un.org/en/peacekeeping/documents/UNIBAM.Vol.II.pdf>

United Nations Security Management System, Security Policy Manual (Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, Manuel des politiques de sécurité) (8 avril 2011)

http://ppdb.un.org/Policy%20%20Guidance%20Database/Security_management_system_policies.pdf

UN Force Link The Online Strategic Movements and Force Generation Knowledge Center (UN Force Link – Centre de connaissances en ligne sur les mouvements stratégiques et la génération des forces)

<https://cc.unlb.org/default.aspx>

Directives générales pour les pays qui contribuent des troupes en vue du déploiement d'unités militaires aux missions de maintien de la paix des Nations Unies

[https://cc.unlb.org/COE%20Documents/Generic%20Guidelines%20-%20Military%20\(TCC\)/Generic%20Guidelines%20for%20TCCs%20Deploying%20Military%20Units%20to%20the%20UN%20Peacekeeping%20Missions\(Mar%202008\).pdf](https://cc.unlb.org/COE%20Documents/Generic%20Guidelines%20-%20Military%20(TCC)/Generic%20Guidelines%20for%20TCCs%20Deploying%20Military%20Units%20to%20the%20UN%20Peacekeeping%20Missions(Mar%202008).pdf)

Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatif au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents)

http://www.un.org/en/peacekeeping/sites/coe/referencedocuments/COE_manual_2011.pdf?bcsi_scan_00259711a12fb51a=sOZRyx95Yi5OihONCU1qZkoP3AqaAAAAvo2FNA==&bcsi_scan_filename=COE_manual_2011.pdf

Manuel de soutien sanitaire pour les missions des Nations Unies

http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/387299/2015.12%20Medical%20Support%20Manual%20for%20UN%20Field%20Missions_French.pdf?sequence=5&isAllowed=y

UN Integrated Assessment and Planning Handbook (Manuel d'évaluation et de planification intégrée des Nations Unies)

<http://www.un.org/en/peacekeeping/publications/2014-IAP-HandBook.pdf>

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Principes et Orientations

http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

UN PKO Planning Toolkit (Outil de planification, opérations de maintien de la paix des Nations Unies) – 2012

http://www.un.org/en/peacekeeping/publications/Planning%20Toolkit_Web%20Version.pdf

Références pour la formation

La liste ci-après de références relatives à la formation sera très utile aux commandants et à l'état-major de l'unité militaire des Nations Unies. Ces documents permettent de mieux comprendre le système de formation au maintien de la paix, le rôle et les responsabilités de ses participants, ainsi que les ressources disponibles. Ces documents (et d'autres références) importants sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://ppdb.un.org/SearchCenter/Results.aspx?s=PPDB%20Scope&k=2.%09SOP%20on%20Implementation%20of%20Amendments%20on%20Conduct%20and%20Discipline%20in%20the%20Model%20Memorandum%20of%20Understanding%20Between%20UN%20and%20TCCs>.

Politique de formation de tout le personnel de maintien de la paix (2010)

Directive sur le soutien à la formation militaire et de police préalable au déploiement dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU (2009)

Guidelines on Roles and Training Standards for UN Military Staff Officers (2009)

Procédures opérationnelles permanentes, Équipes mobiles de formation au maintien de la paix (2009)

- Procédures opérationnelles permanentes, Reconnaissance de la formation (2009)

- Procédures opérationnelles permanentes, Formation des formateurs (2009)

Pre-Deployment Information Packages (PIP)

UN Training Support to Member States

http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/PBPS/Pages/Public/PeaceKeepingTraining.aspx?page=support&menukey= 12_4

Références pour l'évaluation

Outre le présent manuel, les documents suivants des Nations Unies consacrés au maintien de la paix décrivent les directives et normes que peuvent utiliser les unités militaires des Nations Unies pour évaluer leur état de préparation opérationnelle. Les documents suivants sont disponibles en ligne, à l'adresse :

<http://ppdb.un.org/SearchCenter/Results.aspx?s=PPDB%20Scope&k=2.%09SOP%20on%20Implementation%20of%20Amendments%20on%20Conduct%20and%20Discipline%20in%20the%20Model%20Memorandum%20of%20Understanding%20Between%20UN%20and%20TCCs>

ou, par l'entremise du Bureau du Conseiller militaire, auprès du DOMP au Siège de l'ONU :

- Manuels, lignes directrices et procédures opérationnelles permanentes en matière d'opérations de maintien de la paix propres aux pays fournisseurs de contingents;
- Mandat de la Mission, mémorandums d'accord, accord sur le statut des forces et règles d'engagement, et directives des pays fournisseurs de contingents;
- État des besoins par unité publié par le Bureau des affaires militaires des Nations Unies, DOMP;
- Concept d'opération de la mission, directives opérationnelles et ordres d'opérations, plans d'opérations, procédures opérationnelles permanentes et études de cas propres à la Mission;
- Lignes directrices génériques à l'intention des pays fournisseurs de contingents qui déploient des unités militaires (2012), Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (2011) et lignes directrices sur la formation au maintien de la paix (2011);
- Enseignements tirés de l'expérience et pratiques optimales de missions de maintien de la paix actuelles et passées;
- Informations obtenues dans le cadre de la visite de reconnaissance de l'état-major de l'unité militaire et retour d'information de l'unité relevée;
- Analyses après action et rapports de fin d'affectation des unités et des commandants précédents.